

LUNDI 27 AVRIL 2020

L'ECONOMISTE



LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Carences

LA stratégie marocaine anti-Covid est une réussite, et on a raison d'en saluer chaque jour les exemples. Mais derrière les exploits, se profile une autre réalité beaucoup moins réjouissante. Celle de la persistance de comportements à risques comme témoignent les chiffres des infractions pour non-respect de l'urgence sanitaire: plus de 68.000 personnes interpellées au 25 avril. Dans le lot, certains délits ont été immortalisés par des images ou vidéos, devenues virales, de course-poursuite de jeunes narguant les forces, ou des souks bondés comme au bon vieux temps, à Meknès. Des situations qu'on aurait souhaitées exclusivement cocasses si elles ne comportaient pas une dimension tragique aussi. Car un seul cas de comportement à risque est problématique en ce sens qu'il est potentiellement vecteur de contaminations en cascade.

S'il est difficile d'aller loin dans l'interprétation, en l'absence, notamment, de détails par villes/quartier et d'enquêtes plus approfondies, un questionnement lancinant revient pourtant sur les lèvres: les inégalités sociales sont-elles amplificatrices de la pandémie?

Le Covid, on le sait, n'épargne ni les riches ni les pauvres, ni les stars ni les puissants, et son évolution semble défier ce que l'on savait jusque-là sur les déterminants socio-économiques de la morbidité (incidence d'une maladie donnée) et de la mortalité.

Peut-on pour autant faire table rase sur des hypothèses de freins structurels à la distanciation sociale, tels que la densité de la population, la taille des ménages, la superficie des maisons et surtout les conditions de vie? Une série de vulnérabilités qui peuvent empêcher de se libérer des carences du quotidien et poussent à baisser la garde face au risque Covid. Ventre affamé, dit-on, n'a point d'oreilles. □

Mohamed BENABID

Enquête Sunergia-L'Economiste II

Crise: La confiance reste très forte

- Petite érosion chez les plus aisés

- Les Marocains sont des gens sages et patients

- Le psy, le virus et le confinement



Voir pages 2 à 5 & aussi notre Tribune en pages 22 & 23

Sociétés anonymes

L'arrêté de comptes par visioconférence

LES restrictions en matière de mobilité, ainsi que l'absence d'administrateurs non résidents, rendent impossible la tenue des conseils d'administration des sociétés anonymes pendant l'état d'urgence. L'obstacle sera levé puisqu'un projet de loi prévoyant la possibilité de tenir ces conseils par visioconfé-

rence a été voté, jeudi 23 avril, par la Commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants. En cas d'impossibilité, le directeur peut arrêter les comptes, mais devra convoquer une assemblée générale au plus tard 15 jours suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire. □

Voir pages 6 & 7

- Le portail de la CNSS en arrêt

- Un premier mai virtuel

Voir De Bonnes Sources

- PSA Maroc: Des scénarios de reprise à l'étude

Voir page 12

Communication financière

Retrouvez dans nos pages intérieures les résultats annuels:

Ciments du Maroc

ÉVÉNEMENT

Enquête Sunergia-L'Economiste:

• **Les Marocains font toujours preuve de discipline**

• **Les cinq gestes de protection sont plébiscités**

LES Marocains sont toujours aussi coopératifs avec les mesures demandées par les pouvoirs publics. Personne ne dit que les cinq précautions ne servent à rien. Déjà, il y a trois semaines, personne ne le disait. Au contraire, avec un échantillon nettement plus grand, on a maintenant un niveau d'approbation légèrement et globalement plus haut.

Donc au moins pour l'instant, pas de «lassitude» ou alors, s'il y a

de la lassitude, les Marocains ont la volonté de la surmonter.

Les taux d'approbation tournent au-dessus de 90% pour les juger «importantes», «très importantes» ou «capitales». Et ce, quelle que soit la mesure sanitaire: se laver les mains souvent, tousser dans son coude, garder ses distances, restreindre les sorties et porter un masque dehors.

Globalement, les femmes sont plus attentives que les hommes, et ce à toutes les mesures de sécurité. Elles qualifient de «capitales» 4 des 5 mesures, avec des scores compris entre 76 et 81%. Les hommes donnent aussi des scores très largement positifs, mais un rang en dessous, de 60 à 75%. Le sexe est

la donnée qui différencie le plus les résultats mais ce ne sont que de petites différences. Si on regarde les mesures une par une, il n'y a

pas de gros écarts. Ceux qui apparaissent peuvent être attribués à des artefacts. Il faut prendre une grande marge d'erreurs quand le sous-

Fiche technique

LA présente enquête est la troisième d'une série qui suit l'opinion publique marocaine depuis le 1er avril 2020. Elle se déroule sur le web, les répondants s'auto-administrent le questionnaire.

Pour la présente phase, 1.495 personnes ont répondu valablement.

Nous avons 43% de femmes et bien sûr 57% d'hommes. 37% ont de 18 à 24 ans; 27% de 25 à 34 ans; 15% de 35 à 44; 8% de 45 à 54 ans; 7% ont de 55 à 64 ans et 4% ont plus de 65 ans. Ont été ajoutés, 50 jeunes de moins de 18 ans qui ont répondu valablement. Ils apportent en quelque sorte un mini-mini touche de jeunesse qu'il n'y avait pas dans l'enquête précédente, laquelle commençait au-delà de 18 ans. Mais on ne peut pas commenter valablement ce qui se passe dans ce groupe de jeunes personnes: la marge d'erreur y est de plus ou moins 14.

Les dix régions sont:

- Casa-Settat: 25%
- Rabat-Salé-Kénitra: 18%
- Béni-Mellal-Khénifra: 4%
- Fès-Meknès: 15%
- Souss-Massa: 7%
- Tanger-Tétouan-Al Hoceïma: 11%

Marge d'erreur selon la taille d'échantillon

Echantillon	Marge d'erreur
35	+/-16,6
50	+/-13,8
70	+/-11,7
100	+/-9,8
150	+/-8,0
200	+/-6,9
400	+/-4,9
500	+/-4,4
650	+/-3,8
800	+/-3,5
1000	+/-3,1

- Oriental: 6%
- Marrakech-Safi: 10%
- Drâa-Tafilalet: 2%
- Région Sud: 2%

Si nécessaire, les régions ont été regroupées en trois pour améliorer le sens des données.

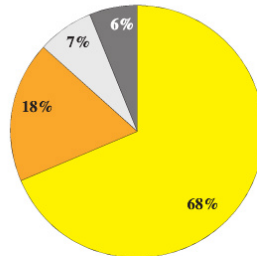
En ce qui concerne les revenus: 22% de l'échantillon gagne moins de 2.000 DH

24% ont entre 2.000 et 4.000 DH
15% ont entre 4.000 et 6.000 DH
21% gagnent entre 6.000 et 12.000 DH

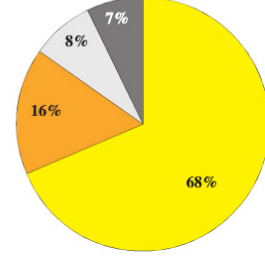
18% plus de 12.000 DH. □

Quelle importance accordez-vous à chacune des 5 mesures de précaution

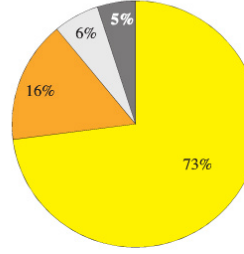
Lavage des mains



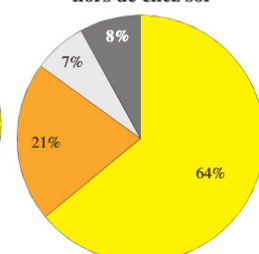
Tousser, éternuer dans son coude



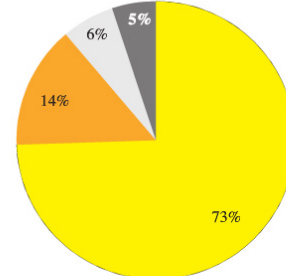
Distanciation sociale



Restriction des sorties hors de chez soi



Port de masque à l'extérieur



- Capital (e)
- Très important (e)
- Important (e)
- Peu important (e)

SUNERGIA ÉTUDES
GROUPE SUNERGIA

Les Experts Atlantic
Fayçal Tadlaoui
du lundi au vendredi
10h à 12h

atlantic
MUSIQUE INFO ECO
radio

EXPERT

Lundi 27 Avril 2020

Tous mobilisés contre le coronavirus

Des gens très, très sages...

échantillon est petit. On peut donc avoir dans ces cas-là un résultat à prendre avec des pincettes.

Par rapport aux revenus, où les sous-échantillons sont grands, les jugements sont homogènes. Autrement dit, que l'on gagne peu ou beaucoup, l'immense majorité considère qu'il faut se laver les mains. On ne remarque qu'une

chose: les Marocains sont plus convaincus qu'ils ne l'étaient il y a trois semaines. On avait quelques «bof» chez les moins de 18 ans. Ils ont disparu.

Tousser dans son coude, qui n'est pas un geste évident dans le maintien marocain, est approuvé par la majorité, et ce très largement. Ceux qui n'y croient pas beaucoup

(«peu important»), ont moins de 18 ans et sont de Béni-Mellal/Khénifra.

Béni Mellal-Khénifra sont les seuls à trouver qu'il n'est pas très utile de garder ses distances. Par tout ailleurs, tout le monde approuve, et ce à 93%. Ce qui pourrait étonner. En effet, les distances à l'autre sont des marqueurs sociaux puissants au Maroc peut-être plus qu'ailleurs. Y manquer est/était une faute. Au contraire, les citoyens s'y sont donc bien conformés: Si quelqu'un l'oublie, l'autre le lui rappelle.

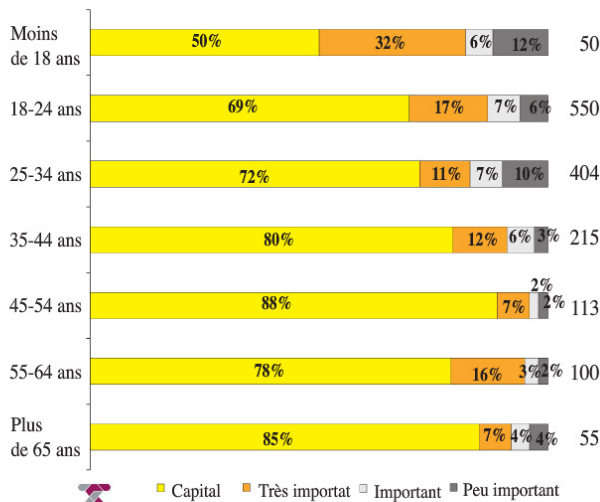
Un homme sur dix, plutôt dans la force de l'âge, gagnant moins de 4.000 DH, du Souss, de Rabat ou de Béni-Mellal trouve que ce n'est pas si important de restreindre les sorties. Mais les autres, c'est-à-dire

l'immense majorité, trouvent cela parfaitement bien, et même «capital».

L'enquête explique peut-être un phénomène se produisant dans la propagation du virus au Maroc. Il progresse par bond. Il s'appuie sur des communautés contaminées, que les médecins appellent cluster: usine, marché... Une seule personne peut se trouver à l'origine du phénomène, par manque de précautions. Ainsi à Fès est-il passé par une seule personne pour attaquer tous les employés du marché. Il a donc fallu rechercher chacun des clients se trouvant sous la menace, puis quadriller la ville. Une grosse opération quasi militaire pour une seule personne imprudente. □

N. S.

Le masque... capital



L'âge ne change pas grand-chose au plébiscite en faveur du masque. Seuls les moins de 18 ans dépassent la barre de 10% de «bof»

LORS de la première enquête Sunergia-L'Economiste, les masques venaient juste d'être rendus obligatoires. Avant, il n'y avait pas assez. Au lieu de rester «les deux pieds dans le même sabot» (adage canadien), le gouvernement, et particulièrement le ministre Hafid Elalamy, s'est jeté dans la bataille du masque. Des usines ont été rouvertes, des tests et des normalisations ont été posés... pour passer en trois semaines de zéro à plus de 11 millions de pièces par jour. C'est probablement un record du monde. En tout cas, il a été salué comme tel. C'était sans compter les 2 organisations de pharmaciens d'officine, qui ont réussi à s'arroger un monopole alors qu'elles étaient bien incapables d'assurer la distribution. Espérons que dans 14 jours ce grave manquement n'accéléra pas

l'épidémie. Il y a trois semaines, la moitié des gens pensaient que les masques étaient «peu importants». Maintenant, l'opinion a changé du tout au tout. Les masques sont classés majoritairement dans la section «nécessité capitale», à laquelle s'ajoutent les «très importants» et les «importants». On arrive à un score moyen de 9%. Etrangement, on retrouve nos mauvais coucheurs de Béni-Mellal/Kénifra, probablement jeunes: ils sont très peu nombreux, juste assez pour créer une bizarrerie.

Ce qui semble important de noter est que les masques confirment la bonne volonté des Marocains. Cet équipement, pas très commode, que les autorités ont recommandé puis rendu obligatoire depuis seulement 3 semaines, s'est imposé dans les esprits comme «capital». □

L'université Internationale de Rabat, sis, campus UIR, Parc Technopolis, Rocade Rabat Salé, 11000 Sala al Jadida, lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 05/UIR/2020 relatif à :

GARDIENNAGE ET SECURITE DES RESIDENCES UNIVERSITAIRES, DES BATIMENTS ET DU CAMPUS DE L'UIR LOT UNIQUE

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à Quatre-vingt Dix Mille Dirhams (90 000,00 DH).

Le dossier d'Appel d'Offres sera communiqué par voie électronique en envoyant une demande de retrait de dossier de consultation, en indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offres, à l'adresse suivante : support.ao@uir.ac.ma

Une visite des lieux sera organisée le Jeudi 7 Mai 2020 à 11h à l'UIR.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents peuvent soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau d'ordre de l'UIR sis, RDC du Bâtiment n°1, campus UIR, Parc Technopolis, rocade rabat salé, 11000 Sala al Jadida, soit envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité au plus tard le Jeudi 21 Mai 2020 à 12H00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires contacter le service des marchés relevant de la Direction des Achats et de la Logistique de l'Université Internationale de Rabat à l'adresse suivante : support.ao@uir.ac.ma

Université Internationale de Rabat, Campus de l'UIR, Parc Technopolis, Rocade de Rabat - Salé, Maroc. Tél : 00 212 5 30 10 30 00 / Fax : 05.30.10.30.30 / Site web : www.uir.ac.ma / Email : Support.AO@uir.ac.ma



Enquête Sunergia-L'Economiste

L'inquiétude reste stable sur trois semaines

Tous mobilisés contre le coronavirus



- ... Stable mais très haute
- Quatre personnes sur cinq sont soucieuses pour leur santé
- Les jeunes ont révisé leur insouciance

ENTRE le 1er avril et maintenant, l'inquiétude n'a pas beaucoup bougé. C'est assez normal dans la mesure où elle était déjà très haute. On avait 71% d'inquiets, y compris les 27% qui étaient «très inquiets» pour leur santé.

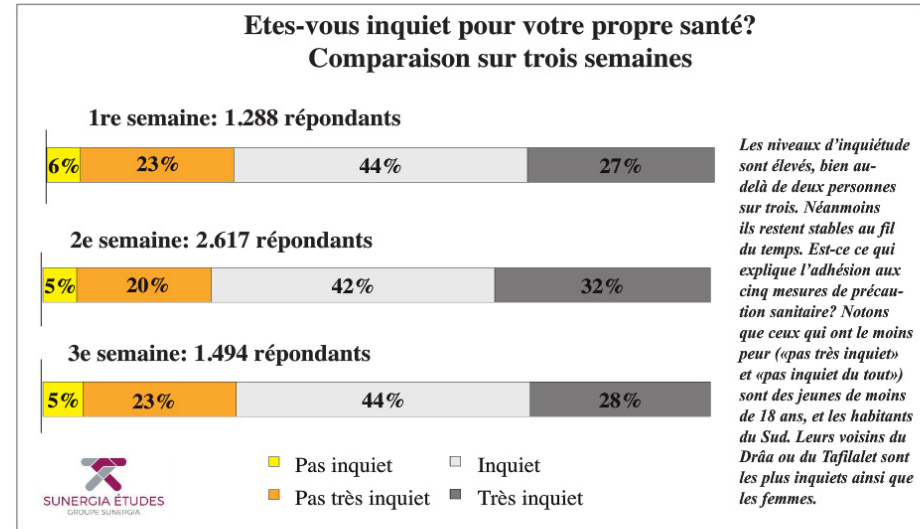
Aujourd'hui, on en a 72% dont 28% sont «très inquiets». Entre-temps, les «très inquiets pour leur santé» ont fait un petit bond jusqu'à 32%.

Que veut dire cette stabilité de l'inquiétude? Qui plus est, une stabilité à un haut niveau? Serait-elle dépendante de la communication, forte et omniprésente sur ce virus et les mesures de protection? Certains disent qu'on en fait trop, mais ils se font de plus en plus rares. Normal, l'immense majorité des Marocains ont peur pour leur propre santé.

Si on regarde toute l'enquête, l'angoisse est le domaine qui a le plus évolué dans ses détails.

Les personnes âgées sont celles qui nourrissent le moins de crainte. Pourtant ce sont les plus visées par le virus.

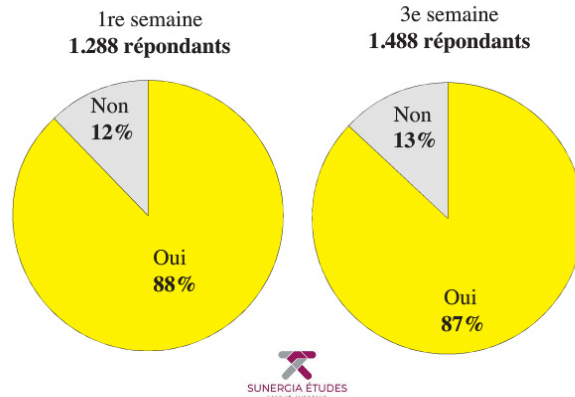
Ils ont beaucoup révisé leur position: de 50% de soucieux, ils



sont passés à presque les deux tiers. Elle est toujours là, l'insouciance des grands ados, qui avaient pris l'épidémie à la légère. Seulement 28% d'entre eux la redoutaient. Ils ont quand même changé leur fusil d'épaule puisque les voilà anxieux, pour 52% d'entre eux. Cela va peut-être calmer ceux d'entre eux qui s'amusent à narguer la police, s'ils ont une meilleure conscience de ce qui se passe vraiment. Dans les régions, le phénomène 1/3 de «pas très inquiets», 1/3 d'inquiets et 1/3 très inquiets, a été remplacé par la montée de ces derniers. Ceux qui ont confiance en leur bonne étoile sont en recul.

Pour les rieurs, signalons que nos deux régions qui ne font rien comme les autres sont toujours le Sud, les plus optimistes, et le Drâa-Tafilalet, les plus pessimistes. □ N.S.

Les mesures d'isolement ont-elles été prises à temps au Maroc?



Avec deux plébiscites aussi larges, on ne peut pas dire que les Marocains ont fait évoluer leur avis, globalement. Ils trouvent que les choses ont été faites à temps. Même si la crise est tout à fait inédite.

SANS tenir compte des taux faibles de «non», regardons d'où ils viennent. En effet, nous avons la chance d'avoir de gros sous-échantillons, qui ont une signification statistique. En tête, les contestataires vivent dans le Souss-Massa (23% statistiquement significatifs), viennent ensuite ceux du Sud, qui, avec 17% de non, sont à la limite

de la signification (petit sous-échantillon).

Les femmes sont moins critiques que les hommes: 89% d'entre elles pensent que le gouvernement a agi à temps, contre 86% des hommes. Hommes ou femmes, à partir de 45 ans, les critiques contre le plan sont réduites à l'insignifiance. □



LES GRANDES SIGNATURES SONT DANS L'ECONOMISTE

Personnalités du monde de la finance, des affaires et de la politique
Éminents chercheurs, penseurs et universitaires

livrent tous les jours leur analyse du monde

L'ECONOMISTE

LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN

Tous mobilisés contre le coronavirus

Enquête Sunergia-L'Economiste Malgré les dégâts, les Marocains restent optimistes



• Une investigation comparée sur trois semaines

• Sans être alarmistes, les plus hauts revenus sont moins optimistes

• Sur le terrain, les pertes d'emploi sont énormes

C'EST par les extrêmes que les opinions évoluent quant à la sortie de crise. Notons bien qu'à l'heure où nous mettons sous presse, il n'y a aucune date pour la fin de ou des alertes. Les calendriers qui circulent ne sont que des fake news.

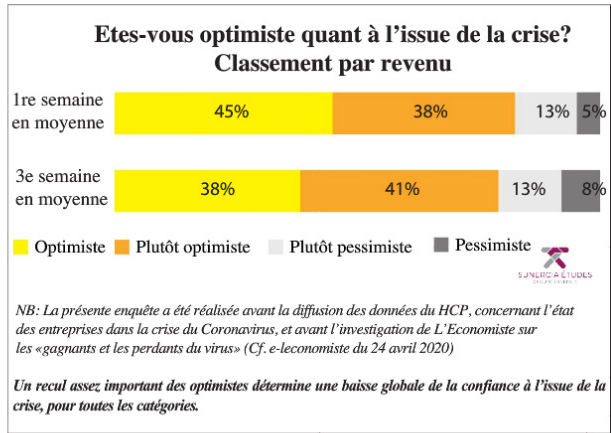
En revanche ce qui est venu éclairer le chemin sont les chiffres du HCP. Il y a nettement moins

En fait les gens sont plus inquiets pour leur santé que pour leur situations matérielle.

Il y a trois semaines, seuls ceux qui gagnent plus de 12.000 DH par mois étaient plus pessimistes que la moyenne de l'échantillon (soit 1.288 répondants). Comme cela était attendu, on retrouvait des pessimistes chez ceux qui ont moins de 2.000 DH.

Les autres tranches de revenus étaient grosso modo dans la moyenne générale, avec une figure très particulière, à front renversé: des craintes inversement proportionnelles au montant des rentrées. On dit que ces figures sont porteuses de contestations et violences. On n'a pas de recul au Maroc pour pouvoir dire quoi que ce soit.

Et maintenant, que disent les Marocains?



d'entreprises à l'arrêt, qu'on ne le redoutait, mais beaucoup plus de pertes d'emploi. Des données dix fois supérieures circulaient. Elles étaient fausses... Du moins pour l'instant. (Voir nos analyses e-leconomiste du 24 avril 2020).

Une grosse majorité toujours confiante

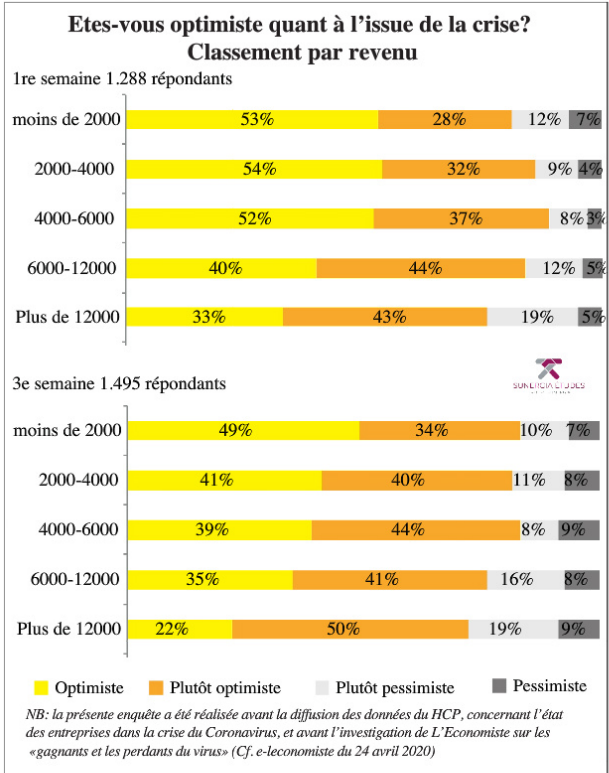
Est-ce cela qui a déterminé depuis le début un certain optimisme face aux dégâts économiques et sociaux? Toujours est-il que les Marocains restent largement majoritaires pour parler de leur optimisme.

Comme on le voit sur les graphiques des moyennes, l'opinion s'est déportée vers la droite.

Les optimistes ont reculé de 8%, ce qui est significatif, vu la grande taille des deux échantillons.

Les plus riches sont devenus 28% (au lieu de 24%) à être plutôt pessimistes ou franchement pessimistes. Les pessimistes parmi les plus pauvres, les moins de 2.000 DH par mois, sont devenus à peine moins nombreux. Le phénomène de front renversé a disparu.

Maintenant que dit le terrain, via le HCP? Globalement c'est « moins pire » que ce qu'on disait pour les entreprises mais « plus pire » pour les



emplois. Néanmoins attention car les données ont déjà quatre semaines. C'est long dans une crise.

Toujours est-il, plus de 17% des emplois dans les services avaient disparu. Soit 245.000 postes, pas loin d'un quart de million.

Presque un travailleur sur quatre a perdu son emploi dans l'industrie, 195.000 postes. On se souvient peut-être que c'était le nombre de postes

perdus et jamais récupérés dans l'industrie au milieu des années 2010.

Enfin, un poste sur quatre a disparu dans le bâtiment, lequel vit déjà une sérieuse mévente, faute d'avoir arrêté à temps les soutiens publics à la construction de logements. 170.000 postes se sont envolés, qui s'ajoutent aux débauchages de ces derniers mois. □

N.S.



L'ECONOMISTE
LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN

NOUVELLE MISE À JOUR DE L'APPLICATION

DISPONIBLE SUR Google Play et App Store

ÉVÉNEMENT

SA: L'arrêté des comptes se fera en visioconférence

• Plus d'obstacle à la tenue des conseils d'administration

• Le dispositif s'applique même si les statuts ne le prévoient pas

LA Commission des finances et du développement économique de la Chambre des représentants a voté à l'unanimité, jeudi 23 avril, le projet de loi n° 27-20 sur la tenue des conseils d'administration des entreprises pendant l'état d'urgence. Un texte qui arrive à point parce qu'il permet d'éviter une situation de blocage. En effet, les mesures de précaution imposent des restrictions en matière de mobilité, sans oublier la présence de certains administrateurs à l'étranger. Ce qui empêche la tenue des conseils d'administration et

des conseils de surveillance pour arrêter les comptes de l'exercice 2019.

Le projet de loi lève cet écueil et cible les sociétés qui n'avaient

carte blanche au directeur général, au PDG ou président du conseil d'administration pour arrêter des comptes provisoires au titre de

figurant dans le rapport de gestion de l'exercice et autres documents d'information adressés aux actionnaires sur la situation financière de la société, son patrimoine et ses résultats.

Dans le cas des sociétés à structure de gouvernance duale, le directoire sera autorisé à faire usage des comptes annuels de 2019 pendant cette période dans ses relations avec les tiers, même s'ils n'ont pas encore été vérifiés, ni validés par le conseil de surveillance. Il est tenu de présenter les comptes annuels ainsi que les documents prévus dans l'article 141 au conseil de surveillance dans un délai ne dépassant pas 15 jours suivant la fin de l'état d'urgence.

Le projet de loi prévoit aussi la possibilité de procéder à un vote par correspondance via un formulaire dont les implications sont décrites par l'article 131 de la loi sur la SA, même si cette disposition n'est pas prévue par les statuts de certaines sociétés. La convocation à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire par visioconférence doit comporter les éléments d'identification des participants et renseigner sur les documents qui seront soumis à la réunion. □

Hassan EL ARIF

Des comptes à rendre dès la levée de l'état d'urgence

EN matière de financement, le projet de loi 27-20 permet au conseil d'administration et au directoire des sociétés faisant appel public à l'épargne de procéder à des émissions d'obligations pendant l'état d'urgence et d'en arrêter les modalités et ce, sans en référer à l'assemblée générale des actionnaires. Un rapport sur l'utilisation de cette autorisation exceptionnelle devra être remis à l'assemblée des actionnaires au plus tard 15 jours suivant la fin de l'état d'urgence alors qu'en temps normal, le délai est de 30 jours. □

pas encore tenu leur conseil. Il leur ouvre la possibilité de tenir un conseil par visioconférence pour arrêter les comptes et le rapport de gestion. Dans le cas des sociétés n'ayant pas accès à cette technologie, le projet de loi donne

l'exercice clôturé le 31 décembre 2019. Des comptes opposables aux tiers pendant la période de l'état d'urgence. A charge pour la direction générale de présenter ces comptes au conseil d'administration dans un délai de 15 jours après la levée de l'état d'urgence prévue théoriquement le 20 mai.

Les états de synthèse provisoires devront être mis à la disposition du commissaire aux comptes pour l'élaboration du rapport destiné à l'assemblée générale conformément à l'article 175 de la loi sur la SA. Ledit rapport doit comporter les observations de l'auditeur sur la sincérité et la concordance avec les états de synthèse, des informations



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
MAROC

Meriem* n'a pas
choisi de grandir
sans famille.

* Le nom de l'enfant a été changé

Dés aujourd'hui, parrainez un enfant et aidez le à retrouver la chaleur d'un foyer

☎ 06 61 58 80 88 ✉ info@sos-maroc.org
RIB SG : 022.780.00013200050.329.73.74

Association reconnue d'utilité publique, placée sous la Présidence d'Honneur de SAR la Princesse Lalla Hasna

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
POLE STRATEGIE ET REGULATION



APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONCESSION DU FINANCEMENT, L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DU CHANTIER NAVAL DES DARSEES DE PLAISANCE ET DE PECHE AU PORT DE MOHAMMEDIA - AVIS DE REPORT -

L'Agence Nationale des Ports (ANP) informe que la date d'ouverture des plis relative à l'appel à la concurrence ayant pour objet « Appel à la concurrence pour la concession d'exploitation du chantier naval des darses de plaisance et de pêche au port de Mohammédia » est reportée au 05 juin 2020 à 10h00 au lieu du 30/04/2020.



Lundi 27

Tous mobilisés contre
le coronavirus

L'ECONOMISTE

ÉVÉNEMENT

SA: Pas de chèque en blanc pour les organes de direction



• Un conseil au plus tard
15 jours après la fin de l'état
d'urgence

• Bien que majoritaires, les
SARL exclues de cet assouplissement

- L'Economiste: Que faire si
un incident technique majeur interrompt
le conseil en visioconférence?

- Me Kamal Habachi: Le projet de loi 27-20 permet l'usage du dispositif de visioconférence qui était déjà en vigueur depuis la promulgation de la loi 20-05 en 2008. A cet égard, il convient de rappeler que l'article 50 bis de la loi 17/95 avait déjà encadré cette question, pour mettre l'accent sur les caractéristiques techniques de ce procédé qui doit (i) garantir une participation effective aux réunions des organes de direction ou des organes sociaux, (ii) permettre d'identifier préalablement les personnes participant à la réunion et (iii) permettre un enregistrement fiable des discussions et délibérations. En cas d'incident technique ayant perturbé le déroulement de la réunion, il y a lieu de le mentionner sur le procès-verbal de la réunion.

- La réforme n'accorde-t-elle pas aux DG, PDG et président du conseil trop de pouvoir?

- Le projet de loi accorde la possibilité d'arrêter les comptes annuels 2019 par le DG, PDG ou le président du conseil d'administration en cas d'impossibilité de tenir physiquement ou par visioconférence la réunion du conseil d'administration. Il est vrai que c'est une dérogation substantielle de la loi qui élargit le champ d'intervention de ces organes. Il n'en demeure pas moins que le projet de loi a prévu une formalité de validation de ces comptes par un conseil d'administration qui doit se tenir dans les 15 jours qui suivent la levée de l'état d'urgence sanitaire.

- Quels sont les garde-fous pour éviter la dissimulation d'informations décisives pour l'avenir de la société?

- Comme déjà rappelé précédemment, pour remettre les choses dans l'ordre initial de la loi, le projet

accorde un délai maximum de 15 jours, pour tenir les organes sociaux, afin d'arrêter les comptes annuels de manière définitive, car il convient de souligner que l'arrêté effectué pendant l'état d'urgence est provisoire. Lors de cette réunion, le conseil d'administration pourra soit approuver ces comptes, soit rectifier le tir et apporter les modifications requises.

Cependant, dans le cas où le conseil apportait des changements à ces comptes alors qu'ils ont déjà été communiqués aux tiers et en particulier au commissaire aux comptes et à l'administration fiscale, quel serait le sort de ces modifications et leur impact sur l'information financière destinée au public? De même, la société devrait-elle déposer un bilan rectificatif à l'administration fiscale?

- Quelles sont les voies de recours pour les actionnaires?

- Le projet de loi 27-20 s'est pro-

noncé également sur la dette privée, dans la mesure où il a permis aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qui souhaitent procéder à une émission d'emprunt obligatoire pendant cette période d'état d'urgence sanitaire, de ne pas attendre l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, en raison des délais longs et des restrictions

des rassemblements, mais plutôt d'accorder exceptionnellement au conseil d'administration ou au directoire, selon le cas, la possibilité d'autoriser cette émission. Il s'agit d'une disposition dérogatoire au droit commun et en particulier à l'article 294 de la loi 17-95 sur les SA, afin de soulager les finances des entreprises pendant cette phase critique de la pandémie.

Toutefois, il convient de souligner qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc accordé aux organes de direction, mais plutôt d'une faculté à l'instar du dispositif d'arrêté des comptes, qui permet de prendre une décision rapide et réfléchie, avec l'obligation de

la soumettre à l'assemblée des actionnaires, dans un délai maximum de 15 jours après la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Etant rappelé à ce titre que le projet de loi a exigé un délai court de 15 jours, alors que dans l'état normal, le délai minimum de convocation des actionnaires pour les sociétés faisant appel public à l'épargne est de 30 jours minimum.

En somme, les actionnaires ont toujours la possibilité de se prononcer sur l'opportunité de l'émission de l'emprunt obligatoire, sans oublier le contrôle en amont et en aval de l'opération d'émission, qui ne peut avoir lieu sans le concours étroit de l'AMMC et en particulier lors du visa de la note d'information.

Enfin, il serait également opportun de songer également à la SARL, qui constitue la forme la plus répandue dans notre tissu économique, pour instaurer des règles plus souples en matière de tenue des réunions des associés par visioconférence. Il est vrai que la loi 5-96 prévoit le procédé de vote par consultation écrite, mais ce procédé reste exclu pour les décisions afférentes à l'approbation des états de synthèse. □

Propos recueillis
par Hassan EL ARIF



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
POLE STRATEGIE ET REGULATION



APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONCESSION DU FINANCEMENT, L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN D'UN QUAI POUR L'INSTALLATION D'UN DOCK FLOTTANT AU CHANTIER NAVAL DU PORT D'AGADIR

- AVIS DE REPORT -

L'Agence Nationale des Ports (ANP) informe que la date d'ouverture des plis relative à l'appel à la concurrence ayant pour objet « Appel à la concurrence pour la concession du financement, l'aménagement, l'équipement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien d'un quai pour l'installation d'un dock flottant au chantier naval du port d'Agadir » est reportée au 29 mai 2020 à 10h00 au lieu du 29 avril 2020.



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
POLE STRATEGIE ET REGULATION



APPEL A LA CONCURRENCE POUR LA CONCESSION DU FINANCEMENT, L'AMENAGEMENT, L'EQUIPEMENT, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DU CHANTIER NAVAL DU PORT DE MARINA SMIR

- AVIS DE REPORT -

L'Agence Nationale des Ports (ANP) informe que la date d'ouverture des plis relative à l'appel à la concurrence ayant pour objet « Appel à la concurrence pour la concession d'exploitation du chantier naval du port de Marina Smir » est reportée au 1^{er} juin 2020 à 10h00 au lieu du 30/04/2020.



Lundi 27 Avril 2020

ÉVÉNEMENT

La crise, une opportunité pour entreprendre?

Tous mobilisés contre le coronavirus



• Logistique, transformation digitale, éducation... des filières porteuses

• Des projets agiles et innovants peuvent séduire les investisseurs

ENTREPRENDRE en temps de crise peut paraître une idée saugrenue. Avec une croissance économique au ralenti, des entreprises en arrêt d'activité, un taux de chômage en hausse... les répercussions de la crise sanitaire ne font que dissuader les porteurs de projets.

Paradoxalement, cette période peut aussi être une belle opportunité pour entreprendre. C'est du moins sur quoi s'accordent les in-



Plusieurs entreprises risquent de fermer suite à cette crise sanitaire. Elles laisseront ainsi une place pour de nouveaux projets innovants et répondant aux enjeux économiques actuels (Ph. Fotolia)

la digitalisation», souligne Meriem Zairi, présidente de la commission startup & entrepreneuriat à la CGEM et directrice de la région Mena SEAF. «Les secteurs de l'éducation et de la santé connaîtront eux aussi des changements et auront besoin d'innovation», rajoute-t-elle. Le confinement a, quant à lui, fait apparaître de nouvelles méthodes de travail et d'enseignement. Ce qui représente une belle opportunité pour les éditeurs de logiciels de travail à distance. Dans une telle conjoncture, les investisseurs seront plus à la recherche de ce type de startup.

«Entreprendre est vraiment une solution.

L'incertitude plane autour des ressources humaines. La moitié est inquiète du maintien de son poste. C'est le meilleur moment pour les porteurs de projet de se lancer», indique Hassan Bahej, DG d'IBM Maroc et membre du conseil d'administration de l'Apebi.

Toutefois, entreprendre en pleine crise reste très laborieux. L'une des grandes difficultés est de convaincre les investisseurs et les pourvoyeurs de fonds à avoir confiance en votre projet. En plus de venir avec un projet innovant et agile, un travail figolé du business plan et du discours commercial est primordial pour persuader. □

T.E.G.



L'ECONOMISTE

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL: **ABDELMOUNAÏM DILAMI**

DIRECTEUR GÉNÉRAL: **KHALID BELYAZID**

RÉDACTION

Directeur des rédactions

Nadia Salah

Rédacteur en chef

Mohamed Benabid

Secrétaire générale de la Rédaction

Meriem Oudghiri

Assistante: **Touria Azlaf**

Assistante de Rédaction: **Samira Barouk**

■ ÉCONOMIE & MONDE

Chef de rubrique: **Abassi Shamamba**

Khadija Masmoudi (Grand reporter),

Abdelaziz Ghouibi (Grand reporter),

Hassan El Arif (Grand reporter),

Fatim-Zahra Tohry, Franck Fagnon

■ VIE DES ENTREPRISES

Chef de rubrique: **Amin Rboub**

Aziza El Affas, Kouame Jean Modeste,

Jihad Rizk

■ DE BONNES SOURCES & BREVES

Chef de rubrique: **Moulay Ahmed Belghiti**

■ RÉGIONS, COMPÉTENCES & RH

Rédactrice en chef: **Radia Lahlou**

Ahlam Nazih, Karim Agoumi

Tilila El Ghouari

• Rabat: **Noureddine El Aïssi**

• Marrakech: **Badra Berrissoule, Stéphanie Jacob**

• Fès: **Youness Saïd Alami**

• Agadir: **Sabrina Belhouari**

• Tanger: **Ali Abjoui • Oujda: Ali Kharroubi**

• Bruxelles: **Aziz Ben Marzouk • Londres: Jon Marks**

• Tunis: **Yousra Mahfoud**

Dessinateur-caricaturiste: **Rik**

■ DROIT, JUSTICE & MEDIAS

Faïçal Faquhi (Grand reporter)

■ CULTURE: Amine Boushaba

■ BUREAU DE RABAT

Mohamed Ali Mrabi

Mohamed Chaoui (Grand reporter senior)

Angle rue Al Khalil, Bd Med V

Tél.: 05 37 26 28 46/47/48 - Fax: 05 37 26 28 45

amrabi@leconomiste.com

■ SERVICE WEB

El Hadji Mamadou Gueye

Hicham Lafriqi, Maha Basraoui,

Fatimazahra Belharar,

■ DOCUMENTATION

Chef des photographes: **Saïda Sellami**

Photo-journaliste: **Abdelmjid Bziouat,**

Ahmed Jari

■ COMMUNICATION

Directeur de la Communication:

Youssef Triki

Assistante de direction: **Kenza Daoudi**

■ PUBLICITE

Directrice commerciale et marketing

Sandrine Salvagnac

Assistants: **Samira Tamda, Khoulyda Mekaysi**

Directeurs de clientèle: **Imane El Azzi, Khalid El Jaf,**

Abderraouf Jaïfari, Zine El Abidine Alaoui

Mohamed Hamdaoui, Mouna Elouattassi Grangier,

Benaïssa Benamar, Hfaïedh Zeramdini

Directeurs de clientèle Agences:

Amal Cherkaoui, Thierry Del-Valle

Annonces légales: **Rabia Mahd, Jalila Afkhar**

■ ADMINISTRATION

Directeur administratif & financier

Samir Essifer

Responsable Achats et diffusion: **Mounhsine Badi**

Auditeur interne: **Iham Ziad**

Responsable qualité - Abonnement: **Lella Sadek**

Responsable d'Édition: **Abdelhak Tisfoutar**

■ REVISION

Mohamed El Bekri, Najoua Norredine

■ MONTAGE

Chef de service: **Abdelaziz Ouahid**

Saïd Fakhreddine, Salima Michmich,

Mohcine Sorrane, Youssef Laaraich

Fax: 05 22 36 58 86

www.leconomiste.com

redaction@leconomiste.com

publicite@leconomiste.com

70, Bd Massira Khadra, Casablanca - Tél.: 05 22 95 36 00 (L.G.)
Fax Rédaction: 05 22 36 59 26 et 05 22 39 35 44 - Fax Commercial: 05 22 36 46 32
Distribution: Supres, Impression: Eco-Print, Casablanca - Tél.: 05 22 66 40 78/79/80



OFFREZ À VOS ANNONCES LE MEILLEUR IMPACT

30.000 exemplaires

150.000 lecteurs

EMPLOI | IMMOBILIER | AUTO-MOTO | CARNET
APPELS D'OFFRES | ANNONCES LEGALES

05 22 95 36 00

05 22 36 58 86

L'ECONOMISTE

LA RÉFÉRENCE
AU QUOTIDIEN

Lundi 27 Avril 2020

Société anonyme au capital de 1 443 600 400 DH
Siège social: 621, boulevard Panoramique, 20 150 Casablanca, Maroc
 Téléphone + 212 5 22 85 94 50 à 59 - www.cimentsdumaroc.com
Communication financière: Luis Llimos - ri-contact@cimar.co.ma



إسمنت المغرب
Ciments du Maroc
 HEIDELBERG CEMENT Group

AVIS DE RÉUNION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 MAI 2020

Les actionnaires de la société **CIMENTS DU MAROC**, société anonyme au capital de 1 443 600 400 dirhams et dont le siège social est au 621, boulevard Panoramique, Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 70.617, sont convoqués le **jeudi 28 mai 2020 à 11 heures**, au siège social, en **Assemblée Générale Mixte** (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À titre ordinaire :

- Approbation des modalités d'arrêté des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration,
- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Affectation du résultat,
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »),
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- Renouvellement du mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur,
- Renouvellement du mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur,
- Renouvellement du mandat de la société CIMENTS FRANÇAIS en tant qu'administrateur,
- Ratification de la nomination de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur indépendant,
- Ratification de la nomination de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur indépendant,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet MAZARS,
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet ERNST & YOUNG,
- Nomination du cabinet PwC Maroc en tant que nouveau Commissaire aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

À titre extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-19,
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité, à condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq (5) jours avant l'Assemblée s'ils sont titulaires d'actions nominatives, ou de déposer au siège social cinq (5) jours avant l'Assemblée un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi »), disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Leurs demandes doivent être déposées ou adressées au siège social contre accusé de réception.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les documents requis par la Loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et sont publiés sur le site Internet de la Société sur le lien suivant : <https://www.cimentsdumaroc.com/fr/assemblees-generales>.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire de vote, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur.

Dans ce cas, il n'est tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires qui ont été reçus par la Société au plus tard deux (2) jours avant la réunion de l'Assemblée.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une Assemblée vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les actionnaires sont priés d'adresser (i) leurs certificats attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, (ii) leurs demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou le cas échéant, (iii) leurs formulaires de vote par correspondance au siège de la Société et par email à l'adresse suivante : imane.belmejdoub@cimar.co.ma.



TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et approuve, à toutes fins utiles, les modalités d'arrêté des comptes et de convocation de l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2020.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 138 851 453,70 MAD**.

L'Assemblée Générale approuve également les comptes consolidés au 31 décembre 2019 qui lui sont présentés se soldant par un résultat net de l'ensemble consolidé de **1 081 260 milliers de MAD**.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de **1 138 851 453,70 MAD** ainsi qu'il suit:

Bénéfice net comptable	1 138 851 453,70 MAD
Augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire	1 435 588 485,58 MAD
Soit un bénéfice distribuable de	2 574 439 939,28 MAD
Dividendes aux actionnaires (soit 85 dirhams par action)	1 227 060 340,00 MAD
Au compte report à nouveau	1 347 379 599,28 MAD

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission de M. Mustapha FARIS et de M. Abdallah BELKEZIZ de leurs fonctions d'administrateurs et ce, avec effet à l'issue du Conseil d'administration en date du 20 mars 2020. L'Assemblée Générale remercie MM. FARIS et BELKEZIZ pour les efforts déployés pendant leurs mandats et leur consent quitus entier et définitif.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Mohamed CHAÏBI en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Abdellatif ZAGHNOUN en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de CIMENTS FRANCAIS en tant qu'administrateur expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation par le Conseil d'administration du 20 mars 2020 de Mme Amina FIGUIGUI en tant qu'administrateur indépendant suite à la démission de M. Mustapha FARIS en tant qu'administrateur et décide conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi, de ratifier sa nomination et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation par le Conseil d'administration du 20 mars 2020 de M. Ahmed NAKKOUCH en tant qu'administrateur indépendant suite à la démission de M. Abdallah BELKEZIZ en tant qu'administrateur et décide conformément aux dispositions de l'article 49 de la Loi, de ratifier sa nomination et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet MAZARS expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet ERNST & YOUNG expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale et décide de ne pas le renouveler.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes le cabinet PwC Maroc et ce, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2 060 000 MAD bruts le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve article par article puis dans son ensemble le nouveau texte des statuts refondus de la Société mis en harmonie avec les dispositions de la Loi telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-19.


DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.


Le Conseil d'Administration



RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



37, Boulevard Abdelatif Benboukrouf
20 060, Casablanca, Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la Société
CIMENTS DU MAROC S.A.
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, joints, de la société Ciments du Maroc, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 4.518.303.844,72 dont un bénéfice net de MAD 1.138.851.453,70. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Ciments du Maroc au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques


Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'elle ferait l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.


Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 relative à la société anonyme, telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-18, nous vous informons que la société Ciments du Maroc a procédé au cours de l'exercice 2019 à la création de la société « Beosaha » avec un capital de MMAD 10 dévolu à 51% par Ciments du Maroc.

Casablanca, le 23 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes




Abdelham BERRADA ALLAM
Associé




Adnane LOUKILI
Associé

2

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



37, Boulevard Abdelatif Benboukrouf
20 060, Casablanca, Maroc



101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca, Maroc

Aux Actionnaires de la Société
CIMENTS DU MAROC S.A.
621, Boulevard Panoramique
20 150 Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Ciments du Maroc, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 4 763 627 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 1 081 200. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 23 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1


Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Ciments du Maroc, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.


Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la direction nous a indiqué qu'elle ferait l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 23 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes



Abdelham BERRADA ALLAM
Associé



Adnane LOUKILI
Associé

2

ÉVÉNEMENT

PSA Maroc: Des scénarios de reprise à l'étude

Tous mobilisés contre le coronavirus

- Un protocole sanitaire d'une centaine de mesures déployé
- 30 véhicules par heure dès le mois de septembre
- Tous les projets stratégiques maintenus

LA filiale marocaine du constructeur français PSA se dit prête à reprendre ses activités industrielles dans des conditions sanitaires «optimales». Mais pour l'heure, il n'y a pas encore «de scénario arrêté de reprise», confirme Samir Cherfan, directeur PSA Région Moyen-Orient-Afrique. N'empêche, le constructeur examine toutes les options et possibilités d'un calendrier de reprise «progressive et sécurisée» sur le site de Kénitra. Quoi qu'il en soit, la décision de reprendre la production ne dépend pas uniquement du Maroc. Elle reste tributaire



Le constructeur PSA a déployé un protocole sanitaire avec une centaine de mesures. Ce protocole prévoit le contrôle de température ainsi que l'auto-surveillance des symptômes, le port de lunettes sur site ou encore une dotation individuelle de masques avec le respect des gestes barrières et la distanciation (1 mètre). Le protocole se décline également via le marquage au sol, le maintien des portes ouvertes, le nettoyage fréquent des équipements et machines... (Ph. PSA)

constructeur dans le monde entier. Ceci étant, au cas où l'usine de Kénitra reprendrait, «elle devra démarrer progressivement et à faible cadence tout en gardant les mêmes niveaux de

tions du marché et des capacités des réseaux commerciaux», assure le management.

Plus d'un mois depuis la décision de la suspension de l'activité du constructeur (19 mars dernier), le management précise que pour l'heure, il n'y a pas de chiffres spécifiques liés à l'impact réel sur la trésorerie de l'entreprise. Ceci étant dit, l'écosystème PSA tourne avec quelque 20.000 emplois. Le constructeur confirme qu'il n'a plus de «rentrées d'argent».

Malgré le contexte actuel et le niveau de «Cash Out» élevé, il continue à payer ses dettes envers les fournisseurs. Mais force est de constater, le contexte actuel de cette crise sanitaire intervient dans un contexte particulier chez PSA Maroc qui tourne avec 600 personnes (entre salariés et prestataires). Le constructeur avait programmé des activités stratégiques dans ce même contexte avec le doublement capacitaire (100.000 à 200.000 unités

à terme). «Le doublement des capacités de production fait partie de nos projets stratégiques. Nous comptons monter à 30 véhicules par heure dès le mois de septembre. D'ailleurs, nous avons mobilisé nos prestataires, nos partenaires et fournisseurs malgré le contexte actuel de restrictions sur plusieurs pays», confirme Rémi Cabon, directeur de PSA Maroc. Sur le sourcing local (made in Maroc), le producteur se veut rassurant: «Nous continuons à avoir des activités pour la montée en puissance... Mais personne ne sait combien de temps la crise Covid va durer encore». Bien entendu, pour l'instant, de nombreux projets sont décalés dans le sourcing. Sur les prévisions de chiffre d'affaires, «le volume de production sera amputé de la période d'arrêt», se contentent de dire les dirigeants. Sur le projet d'extension du site de Kénitra (Phase II), l'activité se poursuit conformément aux plannings initiaux. Et c'est justement l'extension du site qui devra permettre l'objectif stratégique du doublement capacitaire de PSA Maroc. Une fois la production opérationnelle à Kénitra, le groupe compte poursuivre les recrutements en fonction de la montée en cadence. □

Amin RBOUB

Protocole sanitaire

EN attendant la reprise de la production, et pour anticiper la reprise, le constructeur a déployé un protocole sanitaire exhaustif. «Depuis le début de la crise Covid-19, la priorité du groupe est de protéger ses salariés, ses partenaires tout en préservant la pérennité de l'entreprise», fait valoir le management. Décliné en 5 niveaux à travers une centaine de mesures, le protocole sanitaire de PSA est «une étape fondamentale et un gage à la reprise de l'ensemble du site avec le meilleur niveau et exigences de sécurité». Ce protocole a été conçu, précise le groupe, en concertation avec les instances représentatives du personnel, les services médicaux et les représentants des autorités locales ainsi que les ministères concernés (Intérieur, Industrie, Emploi...). Transport, accès au site, vestiaires, protection individuelle, postes de travail, accès aux sanitaires, espaces bureaux, brigades de surveillance, communication et sensibilisation, audit... Tout un dispositif a été mis en place pour faire éviter tout risque aux salariés et permettre la reprise de l'activité dans des conditions optimales. Même les équipementiers et fournisseurs du site ont été invités à adopter un protocole équivalent, assure le constructeur. L'ensemble des mesures adoptées font l'objet de contrôles et d'audits réguliers pour garantir une stricte et rigoureuse mise en œuvre des consignes. «Le site de Kénitra a été classé «Niveau 5», soit le plus haut classement permettant la reprise sur un site industriel». L'enjeu est de continuer à produire dans des conditions sanitaires «normées» et qui ne mettent pas en danger la santé des salariés et des prestataires. □

de la maison mère, et surtout de l'activité commerciale, de la demande du marché ou encore de la relance de l'activité économique. La reprise du site de Kénitra dépend aussi des sites de production et des fournisseurs du

qualité. Il n'y a pas de variable d'ajustement sur la qualité. Nous avons un niveau de dextérité maximal chez l'ensemble des salariés pour que la qualité soit optimisée. Mais la cadence sera plafonnée en fonction des condi-

Très bientôt la Citroën AMI à Kénitra!

MALGRÉ le contexte actuel de confinement et de restriction des déplacements, PSA Maroc tient vaillamment à ses projets stratégiques. Parmi ces projets, le doublement des capacités et surtout l'arrivée du grand projet «Citroën AMI» aux chaînes de montage de Kénitra. «Il n'y aura aucun décalage sur le programme AMI qui fait partie de nos projets stratégiques», confirme le management. Certes, des ajustements seront opérés en corporate, mais il n'y aura aucun report sur la Citroën AMI, annonce un dirigeant. D'ailleurs, l'ouverture des commandes est prévue dans quelques jours, précise-t-il. «Nous sommes actuellement en mouvement sur ce projet stratégique pour assurer les livraisons dans les mois qui viennent conformément au planning initial», soutient Rémi Cabon. Une chose est sûre, la reprise de l'activité de PSA

Kénitra inclut également la production de ce véhicule (AMI) très attendu en Europe. Comme nous l'avons annoncé à L'Economiste, le constructeur PSA compte mettre dans ses chaînes de montage de Kénitra un nouveau véhicule de la marque Citroën. Ce sera donc le 2e véhicule à intégrer le montage après le franc succès rencontré par la Peugeot 208, élue voiture de l'année au Maroc et Car of The Year en Europe. Le nouvel entrant sera un véhicule low cost électrique, sous l'appellation AMI. Ce véhicule devra révolutionner la mobilité urbaine puisqu'il est destiné en grande partie à la location moyennant une mensualité de 20 euros. La Citroën Ami peut atteindre une vitesse de 45 km/h et dispose d'une autonomie de 70 kilomètres. Le véhicule se recharge en 3 heures seulement sur une prise secteur domestique de 220 V. □

Lundi 27 Avril 2020

Tous mobilisés contre
le coronavirus

ÉVÉNEMENT

Presse: Premières mesures de soutien



• «A titre exceptionnel, les subventions 2020 vont reconduire le soutien prévu par le contrat-programme 2019», selon El Ferdaous

• Les entreprises du secteur ont jusqu'au 11 mai pour déposer les demandes

• Prochaine réunion de la Commission paritaire de la presse écrite



Le ministre dirigé par Othman El Ferdaous a rappelé que la décision de suspendre l'impression et la distribution des journaux a négativement impacté les entreprises du secteur au niveau économique et social (Ph. Bziouat)

LA multiplication des appels au soutien au secteur de la presse, directement touché par les effets de la crise du Covid-19, a poussé le gouvernement à réagir.

Othman El Ferdaous, ministre de la Culture, de la Jeunesse et du Sport, vient d'annoncer quelques mesures pour limiter les dégâts dans ce secteur. Surtout que plusieurs entreprises de la presse écrite continuent d'assurer une mission de service public, en veillant à l'information des citoyens sur l'évolution de la pandémie et de ses effets économiques et sociaux, en dépit de la décision du gouvernement de suspendre l'impression et la publication des journaux et magazines jusqu'à nouvel ordre.

Ces entreprises de presse ont également veillé au maintien des postes d'emploi et des salaires de leurs équipes, malgré la chute de leur chiffre d'affaires à cause de cette conjoncture exceptionnelle. Paradoxalement, l'audience a explosé depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire chez les marques phares, comme L'Economiste et Assabah. Par exemple, près de 170.000 lecteurs se connectent chaque jour sur leconomiste.com, pour consulter 211.051 articles, selon chiffres tirés le 25 avril sur google analytics.

Aujourd'hui, le gouvernement veut assurer une bouffée d'oxygène, en attendant d'autres mesures d'appui en faveur des opérateurs du secteur. El Ferdaouss a

annoncé qu'à «titre exceptionnel, les subventions 2020 à la presse écrite vont reconduire le soutien prévu par le contrat-programme 2019». L'objectif est «d'encourager le maintien des emplois et des salaires», a expliqué le ministre.

Le gouvernement a dit être conscient des effets négatifs de la suspension de l'impression et de la distribution des journaux et magazines sur les entreprises de presse, au niveau économique et social. L'une des mesures annoncées: la préparation de la tenue d'une réunion exceptionnelle de la Commission paritaire de la presse écrite, en prenant en compte les conditions mentionnées dans le contrat-programme 2014-2019.

Les entreprises de presse écrite, éditant des journaux, magazines ainsi que des sites d'information électroniques, sont appelées à transmettre au ministère leurs demandes de soutien avant le 11 mai prochain.

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse commissionparitaire2020@mincom.gov.ma. Les dossiers physiques devront être déposés au siège du ministère après la levée de l'état d'urgence sanitaire. Différentes demandes de soutien sont prévues.

C'est le cas pour les entreprises de presse qui souhaitent bénéficier pour la première fois de l'aide pu-

blique à la presse écrite et électronique et du soutien à la diversité. Idem pour celles ayant bénéficié de ces deux types de subventions au titre de l'année 2019.

Il faut signaler que partout dans le monde, les gouvernements ont multiplié les initiatives pour soutenir le secteur de la presse durant cette conjoncture exceptionnelle. Par exemple, aux États-Unis, les entreprises de presse ont bénéficié cette semaine d'une première vague d'aide fédérale pour atténuer l'impact sur ce secteur, très touché par la chute des revenus publicitaires à cause de cette crise sanitaire.

MAM



الموقع الإلكتروني الجديد
لوكالة بيت مال القدس الشريف

www.bmaq.org

يفتح لكم أبواب القدس ويعرفكم على أوضاعها ويقدم لكم كل ما تحتاجونه من معلومات عن الوكالة وعن كيفية مساعدة القدس وأهلها. يتبرعكم لفائدة الوكالة تساهمون في بناء مدرسة وتجهيز مستشفى وتوفير السكن للمحتاجين ومساعدة الفقراء والتكفل بالإيتام.

للمزيد من المعلومات إتصلوا بالرقم الأخضر
0800000005
للوكالة بالبحران

Lundi 27 Avril 2020

Fruits rouges: Faudra-t-il planter en novembre.



- Les agriculteurs, fortement impactés par la baisse de l'export, s'interrogent
- La main-d'œuvre saisonnière disponible pourrait assurer la continuité
- Les marchés européens appellent à consommer local, un handicap

LA crise liée à la pandémie mondiale de Covid-19 risque de marquer le secteur à tout jamais. «Le secteur est en train de souffrir», indique Amine Bennani, président de la Fédération interprofessionnelle des fruits rouges, Interproberries.

La baisse de l'export, due à une réduction de la consommation à l'étranger a fait grimper en flèche les frais qu'encaissent les producteurs. C'est le cas du coût des mesures d'hygiène qui a augmenté mais aussi des frais de transport qui ont pratiquement doublé après la baisse des flux. «Avant les camions rentabilisaient leurs déplacements à l'aller et au retour, ce qui n'est plus le cas actuellement», précise Bennani. En effet, bon nombre de transporteurs ne savent pas s'ils auront un cargaison au retour, d'où la flambée des prix.

Lors des premiers jours du confinement en Europe la demande avait explosé auprès des ménages qui se sont approvisionnés en masse dans les grandes surfaces, puis elle est aussitôt retombée suite également à la fermeture des restaurants, cantines et pâtisseries industrielles. «Et dans le circuit de la grande distribution, les producteurs européens ont occupé la scène», souligne le président de la fédération suite à l'appel «à consommer local» qui a pratiquement écarté les producteurs non



Fortement impactée, la filière des fruits rouges cherche à se redéployer sur le marché local. Sauf que le consommateur a une préférence marquée pour les fraises... (Ph. Adam)

communautaires.

A noter que les fruits n'ont pas tous été affectés de la même façon.

de concurrents. «Pour la fraise, les dégâts ont été limités, le gros de la saison était passé lors du déclenche-

ment de la crise. Quant à la framboise, l'année était déjà perdue», explique Bennani. En effet, la baisse de la demande pour la framboise lors de la saison d'hiver en Europe avait impacté les volumes et les prix provoquant un mini-tsunami dans la culture de cette variété très fragile fin 2019.

Quant au marché local, il n'a que très faiblement suivi. Au Maroc, les marchés ne jurent que par la fraise et les habitudes de consommation sont dures à changer. «Les consommateurs préfèrent largement, même en milieu urbain, la vente ambulante. Or, celle-ci a été fortement impactée vu le confinement, et les ventes ont connu une baisse importante», explique encore Bennani. Quant aux autres variétés, myrtille et framboise, elles ont de grandes difficultés à percer vu que le consommateur marocain ne les apprécie pas à leur juste valeur. Des essais pour les écouler même sous forme de confiture n'ont pas vraiment abouti.

Toutefois, des points positifs subsistent. C'est le cas de l'abondance de la main d'œuvre, vu que plus des deux tiers des saisonnières qui normalement partent en Espagne sont restées au Maroc. Chez nos voisins ibériques, principaux concurrents, dans les champs désertés par les travailleurs, les fruits pourrissent sur leurs branches...

Malgré tout, le flou persiste concernant la future campagne agricole qui démarrera en novembre. Cultiver ou attendre? Les agriculteurs sont actuellement dans l'expectative. □

Ali ABJIOU

Moulay Bousselham, centre névralgique

LA quasi-totalité de la culture des fruits rouges est concentrée dans le Loukkous, à Larache et au Gharb avec Moulay Bousselham comme centre névralgique. Proximité géographique de l'Europe, principal marché, conditions climatiques propices, ressources hydriques importantes et main-d'œuvre qualifiée et abondante ont favorisé cette région.

Si la culture des fraises est pratiquée depuis la fin des années 70, celle des myrtilles et des framboises, essentiellement tournées vers l'export a été introduite en 2008 avec le lancement du Plan Maroc Vert. En 2017, une nouvelle espèce a été cultivée, celle du mûrier.

Le volume global a connu une forte croissance lors des dernières années, d'une moyenne de 5 à 10% par an. Les exportations ont pratiquement triplé lors des 15 dernières années pour atteindre les 140.000 tonnes. □

La baisse de la consommation en Europe a fortement impacté la fraise et la framboise, seule la myrtille continue de résister à cause de l'absence

de la crise. Quant à la framboise, l'année était déjà perdue», explique Bennani. En effet, la baisse de la demande pour la framboise lors de la saison d'hiver en Europe avait impacté les volumes et les prix provoquant un mini-tsunami dans la culture de cette variété très fragile fin 2019.

Les agriculteurs sont actuellement réconfortés dans leur idée de devoir adapter leurs cultures de framboise en optant pour des variétés plus résistantes et craignant moins les aléas du transport.

L'ECONOMISTE Bureau de Rabat

Mohamed Chaoui - Mohamed Ali Mrabi
Noureddine El Aïssi

Adresse: Angle rue Al Khalil, Bd Med V
Tél.: 05.37 26.28.46/47/48 - Fax: 05.37 26.28.45

E-mail: mchaoui@leconomiste.com

Tous mobilisés contre le coronavirus

Masques: Le recadrage de l'Industrie

• Sur les 20 millions d'unités produites (17 au 22 avril), seules les 2/3 distribuées

• Plus de 7,1 millions de masques retrouvés dans les stocks des distributeurs

• MHE convoque les intervenants et les appelle à plus de vigilance

EN cette période de pandémie, le Maroc s'est distingué par sa rapide réactivité en se lançant dans la fabrication des masques considérés comme l'un des moyens clés pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Cependant, cette prouesse, qui a connu un fort écho à l'étranger, est entravée par un problème de logistique qui rend difficile l'approvisionnement régulier du marché local en masques subven-

tionnés commercialisés notamment au niveau des pharmacies. Pour pallier cette situation, Moulay Hafid Elalami, ministre de l'Industrie, a convoqué,

des grossistes pharmaceutiques (entre le 17 et le 22 avril), seulement 13,3 millions unités ont été livrées aux officines. «7,1 millions de masques sont restés dans les stocks des 8 plateformes de répartition qui couvrent les régions du pays», précise-t-il arguant qu'il est «inconcevable qu'à Fès, un stock de

1,2 million de masques n'ait pas été écoulé, idem à Rabat avec près d'un million d'unités».

En principe, la distribution devrait relever des grossistes pharmaceutiques composés de 53 sociétés couvrant tout le territoire du Royaume. La rencontre a permis à MHE de remettre de l'ordre dans les rangs. Le ministre de l'Industrie les a invités à redoubler d'effort pour contribuer à la mobilisation nationale contre la pandémie. De son côté, Hamza Guedira, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, recommande la mise en place d'un système de traçabilité rigoureux de toute la chaîne depuis la production en passant par les plateformes de distribution jusqu'à l'arrivée des masques aux officines. Signalons, au passage, que plusieurs pharmacies ont décidé de ne pas vendre ces masques qui, en raison de la pénurie, créent de nombreux incidents et attroupements. □

Noureddine EL AISSI

La cadence de production augmente

JUSQU'AU 22 avril dernier, la production totale des masques a avoisiné les 82 millions d'unités fabriquées par 17 entreprises certifiées dont la majorité se situe à Tanger, Marrakech et Casablanca. La capacité actuelle de production est d'environ 6,8 millions de masques par jour dont le grand lot, soit près de 4,5 millions de masques, est assuré par deux opérateurs. Dans les prochains jours, les prévisions font état d'une production qui atteindrait les 8 millions de masques par jour, conclut notre source. □

mercredi dernier, les représentants des grossistes pharmaceutiques et ceux du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. Une rencontre qui a permis de faire le point sur les dysfonctionnements qui entravent l'opération de distribution et de commercialisation. «En tout cas, il ne s'agit pas d'un problème

des grossistes pharmaceutiques (entre le 17 et le 22 avril), seulement 13,3 millions unités ont été livrées aux officines. «7,1 millions de masques sont restés dans les stocks des 8 plateformes de répartition qui couvrent les régions du pays», précise-t-il arguant qu'il est «inconcevable qu'à Fès, un stock de

e-santé: Plateforme digitale gratuite de téléconsultation

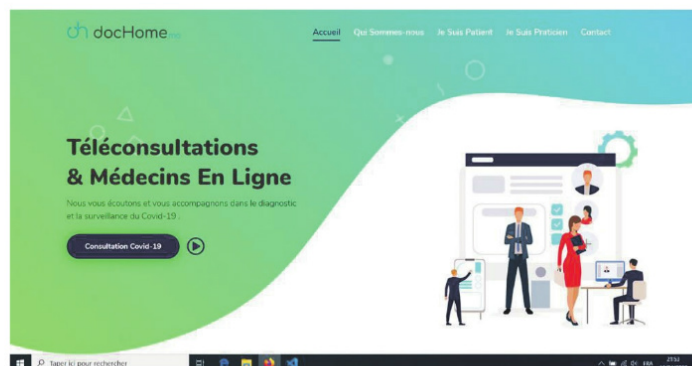
• Lancement officiel de «dochome.ma» ce lundi

• Prise en charge des cas Covid-19

• Le projet soutenu par l'OCF à travers l'UM6P

UNE plateforme digitale de téléconsultation médicale spécialement dédiée au Covid-19. C'est ce que vient de lancer une équipe de médecins et d'ingénieurs informaticiens. «Nous connectons patients et médecins, pour un meilleur suivi médical et plus de prévention», explique Dr Mehdi Aït Elkhadir, directeur médical au sein de cette nouvelle plateforme gratuite, dont le lancement officiel est prévu ce lundi 27 avril. L'idée est simple. docHome.ma, en phase test depuis quelques semaines à peine, permet de faire de l'auto-diagnostic à distance. Il suffit de cliquer sur la rubrique «consultation», répondre au questionnaire et suivre les différentes étapes pour aboutir sur un diagnostic: suspect ou non suspect.

Une équipe de médecins spécialisés en régulation médicale étudie les demandes 24h/24 et 7j/7. «Nous imaginons et concevons notre plateforme pour patients et soignants qui veulent



docHome.ma est une plateforme de téléconsultation médicale spécialement dédiée en ce moment pour la consultation Covid-19. Une réponse, un conseil, un avis, un diagnostic médical et une ordonnance si nécessaire, à portée de clic et sans se déplacer

profiter des avantages de la télémédecine et la télésurveillance sans avoir à se soucier d'utiliser des outils compliqués», souligne le praticien.

Cette initiative relie des médecins bénévoles qui se mobilisent pour traiter les utilisateurs inscrits sur la plateforme et communiquer avec eux directement par vidéoconférence ou par messagerie, selon la gravité des cas.

Grâce au système d'analyse de données intégré dans la plateforme, le médecin reçoit un récapitulatif détaillé des données renseignées par l'utilisateur, avec une classification mettant les

cas les plus suspects en priorité.

Les consultations 2.0 qui sont effectuées s'inscrivent dans le cadre de l'e-santé et ils sont formés par les équipes docHome pour qu'ils s'adaptent aux nouvelles pratiques qui peuvent s'avérer efficaces dans cette conjoncture.

Les cas les plus suspects sont directement mis en contact avec une dizaine de médecins connectés qui vont aboutir à un diagnostic définitif. Pour l'heure, la plateforme, qui ambitionne de couvrir l'ensemble du territoire national, se limite à 3 régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Casa-Settat).

Il est clair que le test auprès des institutions homologuées est le meilleur moyen d'identifier un cas Covid-19, mais l'initiative docHome.ma est un outil permettant aux Marocains qui présentent au moins un symptôme du coronavirus, d'entrer dans quelques minutes en contact direct avec le médecin et recevoir le conseil médical d'experts. «L'avantage de la plateforme, c'est qu'elle permet à l'utilisateur d'envoyer et valider sa demande dans

les plus brefs délais, en moyenne 3 min, ce qui rend le processus de traitement réactif et efficace», poursuit Aït Elkhadir. A ce jour, une vingtaine de cas suspects ont été traités, dont 2 déclarés positifs. La plateforme a établi un partenariat avec le SAMU pour la prise en charge des cas avérés de Covid-19. Une façon aussi de lever la pression sur «Allô SAMU» joignable au 141 pour l'assistance médicale d'urgence. Par ailleurs, l'équipe docHome, issue du monde de la santé et de celui des start-up, bénéficie de l'appui de l'OCF, à travers l'incubateur de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P). □

Aziza EL AFFAS

Lundi 27 Avril 2020

EVÈNEMENT

Comment la Délégation pénitentiaire

• **Instauration d'un système de travail en deux équipes de 15 jours chacune**

• **10.200 fonctionnaires pour près de 80.000 détenus**

• **La prison de Ouarzazate montrée du doigt**

LA Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) n'est pas au bout de ses peines. Depuis la découverte des premiers cas de contamination au Covid-19, elle a renforcé les mesures préventives pour immuniser la population carcérale. C'est dans cet esprit qu'elle a mobilisé ses services centraux et régionaux pour une application stricte des dispositions prises par les autorités sanitaires et administratives. Dès les premiers jours, elle s'est concentrée sur une désinfection régulière, englobant tous les services, appliquée par des entreprises spécialisées dans le domaine. Elle a également procédé à la distribution de masques suffisants aux fonctionnaires et aux employés des sociétés chargées de la restauration des prisonniers. Elle a surtout exigé l'obligation de les porter. De même, la Délégation a fourni des vêtements de protection spéciale pour les fonctionnaires travaillant dans les prisons, souligne un communiqué de la DGAPR, dirigée par Mohamed Salah Tamek.

En dépit des efforts déployés en matière de communication à travers la publication régulière de communiqués de presse, cette structure fait l'objet d'attaques sur les réseaux sociaux, de rumeurs et de fake news sur d'éventuelles contaminations à la Covid-19, notamment dans les prisons locale et centrale de Kénitra, ainsi que celle de Souk Larbaâ. En fait, selon la Délégation, il s'agit de mesures d'anticipation des autorités sanitaires pour s'assurer de l'absence du virus au sein des établissements pénitentiaires. C'est pour cette raison qu'une prise d'échantillons a été réalisée parmi les fonctionnaires et les détenus de ces trois



établissements pour effectuer des analyses en laboratoire, souligne un communiqué de presse.

En tout cas, la DGAPR a opté pour l'implication de l'opinion publique dans ce qu'elle entreprend en matière de lutte contre la pandémie du Covid-19. Ainsi, elle a appliqué l'état d'urgence sanitaire à l'intérieur des prisons pour les détenus comme pour les fonctionnaires. En pratique, elle a instauré le système de travail en deux équipes dont chacune travaille pendant 2 semaines successives. Un dispositif matériel et logistique a été mis en place pour permettre à chaque équipe de rester sur les lieux de travail durant toute

de celle qui se prépare pour prendre le relais. A la suite de cela, elle a empêché 137 d'intégrer les établissements de manière préventive. 93 d'entre eux ont été soumis au test du Covid-19 dont les résultats ont abouti à 3 cas infectés dans les rangs des fonctionnaires qui allaient prendre leurs services le 11 avril dernier dans la prison locale de l'Oudaya de Marrakech. Un des



Les opérations de désinfection des prisons sont courantes. Sur la photo de droite, la sortie de détenus au lendemain de la grâce royale ayant permis de libérer plus de 5.654 personnes (Ph. Bziouat)

ont été soumis au protocole de traitement thérapeutique. Les autres ont fait l'objet de confinement sanitaire chez eux. Sachant que la population carcérale à travers le Royaume est estimée à 80.000 personnes et l'effectif du personnel travaillant dans le secteur est évalué à 10.200 fonctionnaires.

■ **La prison locale de Ouarzazate fait parler d'elle:** Les résultats partiels reçus des laboratoires au sujet des analyses effectuées sur des détenus de la prison locale de Ouarzazate a montré que 133 ont été affectés du Covid-19 sur les 309 dont les résultats sont arrivés. L'opinion publique sera informée des résultats de l'ensemble des prisonniers et des fonctionnaires qui devaient reprendre le service, est-il indiqué.

Stocks alimentaires, produits d'hygiène...

SELON la DGAPR, les prisons sont approvisionnées en stocks suffisants en produits alimentaires par les sociétés chargées de la restauration des détenus. Outre ces réserves, les plafonds d'achat de produits au niveau de l'économat ont été augmentés.

La Délégation a également doté tous les établissements d'un stock suffisant en produits d'hygiène et de désinfection pour notamment permettre aux prisonniers de laver leurs vêtements. En outre, précise la Délégation, tous les détenus bénéficient d'eau chaude pour prendre leurs douches dans les salles réservées à cet effet. □

la période. Une commission du ministère de la Santé procède à une analyse médicale de l'équipe qui s'apprête à terminer sa quinzaine et

fonctionnaires de cette équipe avait initialement informé l'administration de son établissement qu'il était atteint. Les fonctionnaires affectés

gère le Covid-19

Sachant que le résultat du directeur par intérim désigné dernièrement s'est avéré négatif. Il a remplacé le prédécesseur accusé de n'avoir pas appliqué les consignes strictes de l'état d'urgence sanitaire. En pratique, l'administration a isolé tous les détenus affectés dans une aile spéciale pour les soumettre au protocole de traitement thérapeutique par les services sanitaires spécialisés. Une commission sanitaire déléguée sur les lieux par le ministère de la Santé les suit depuis jeudi dernier.

■ Contrôle des fonctionnaires sur l'application des mesures barrières

L'Administration pénitentiaire a également délégué une commission pour veiller à l'exécution des mesures sanitaire, sécuritaire et

administrative, particulièrement la répartition des missions, avec une séparation nette entre les fonctionnaires qui travaillent à l'intérieur de

la prison et ceux qui sont dans les autres services de l'établissement. Il s'agit de fournir à la première catégorie suffisamment de vêtements de

protection pour les prémunir ainsi que la population carcérale. Un contrôle est également prévu pour vérifier que les fonctionnaires respectent à la lettre les mesures barrières pour empêcher la propagation de la pandémie à l'intérieur de l'établissement.

«Kits Salama»

FACE à la montée des risques de propagation de la pandémie dans les prisons, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire a également prévu des actions pour prémunir les détenus les plus à risque. C'est ainsi que la 3^e phase de l'opération Salama a été lancée, en partenariat avec le FNUAP.

Cette organisation a mis à la disposition de la Délégation des kits pour l'hygiène et la prévention du Covid-19. Ils seront distribués aux détenus en situation de vulnérabilité. Les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que celles souffrant de maladies chroniques sont particulièrement ciblées. Des «kits institutionnels» seront également distribués au niveau de 62 établissements, dont la prison de Ouarzazate, considérée comme un foyer de contamination.

L'objectif est de «faciliter la mission des fonctionnaires, en particulier du département social et sanitaire». □

■ **Guérison de 2 des 4 fonctionnaires atteints:** Au sujet de la prison locale de Ksar El kébir, les analyses sur les détenus ont montré un seul cas positif. Il a été soumis au protocole de traitement suivi dans l'hôpital. Les 5 autres prisonniers qui étaient proches de lui ont été placés dans un confinement sanitaire. La Délégation a signalé la guérison de 2 des 4 fonctionnaires atteints du Covid-19.

M.C.



L'ECONOMISTE

LA RÉFÉRENCE AU QUOTIDIEN

Votre journal en version e-Paper !














" Retrouvez chaque jour le journal en version numérique e-Paper, ouvert gratuitement à tous ! "

En ligne















Lundi 27 Avril 2020

Marchés des devises

Devises	Cours virement moyen de		Billets de banque 24 avril 2020	
	24 avril	23 avril	Achat	Vente
 1 Euro	10,7805	10,7704	9,92430	11,5337
 1 Dollar USA	9,9838	9,9967	9,22850	10,7251
 1 Dollar canadien	7,1069	7,0723	6,54730	7,60910
 1 Livre sterling	12,324	12,346	11,3660	13,2100
 100 Couronnes danoises	144,56	144,42	133,090	154,670
 100 Couronnes norvégiennes	93,877	93,523	86,5230	100,550
 100 Couronnes suédoises	99,134	98,918	91,5170	106,360
 1 Franc suisse	10,244	10,247	9,43960	10,9700
 100 Yen japonais	9,2778	9,3027	8,56870	9,95830
 1 Dinar tunisien	3,4154	3,4307	-	-
 1 Rial saoudien	2,6549	2,6583	2,45400	2,85200
 1 Dirham Emirats A.U.	2,718	2,7217	2,51250	2,91990
 100 Ouguyas mauritaniennes	26,763	26,797	-	-

Cours croisés des devises au 24 avril 2020 à 13h30 GMT+1

Dernier échange						
	1 EUR €	1 USD \$	1 JPY ¥	1 GBP £	1 CHF	1 CAD \$
 1 EUR €	-	0,9258	0,0086	1,1441	0,9501	0,6584
 1 USD \$	1,0802	-	0,0093	1,2359	1,0263	0,7112
 1 JPY ¥	116,1755	107,5500	-	132,9210	110,3756	76,4882
 1 GBP £	0,8740	0,8091	0,0075	-	0,8304	0,5754
 1 CHF	1,0526	0,9744	0,0091	1,2043	-	0,6930
 1 CAD \$	1,5189	1,4061	0,0131	1,7378	1,4430	-

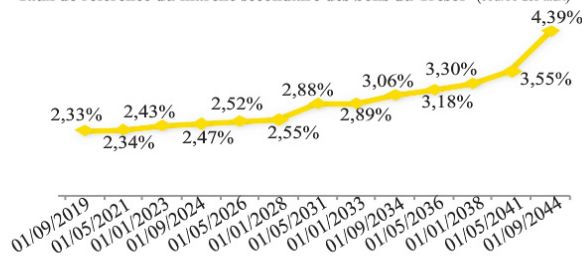
Les sigles monétaires sont normalisés ISO au niveau international. Ils sont conçus selon un mode alphabétique constitué par trois caractères. Les deux premiers servent à identifier les pays, le troisième est un indicateur dérivé de l'unité monétaire. Les principaux codes utilisés sur les marchés des changes sont: CAD: Dollar canadien; USD: Dollar américain; JPY: Yen; CHF: Franc suisse; GBP: Livre sterling; EUR: Euro.

Marchés des taux

Résultats de l'adjudication des bons du Trésor du 21 avril 2020 Règlement 27 avril

Maturité	Offres (en MDH)	Taux ou prix proposés		Retenues (en MDH)	Taux ou prix limites
		Minimum	Maximum		
13 semaines	1.250,00	2,10%	2,18%	-	-
52 semaines (17/05/2021; 2,30%)	3.015,00	99,90%	100,01%	500,00	99,99%
2 ans (09/03/2022; 2,40%)	5.255,50	100,00%	100,11%	2.000,00	100,11%
15 ans	-	-	-	-	-
30 ans	-	-	-	-	-
2 ans	-	-	-	-	-
30 ans	-	-	-	-	-
Total	9.520,50			2.500,00	

Taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor (courbe des taux)



Indice CFG Bonds Au 01/11/2019

543,35

Performance depuis le 31/12/17: **4,16%**

Indice Moroccan Bond Index (MBI) Au 23/04/2020

251,37

Performance depuis le 31/12/19: **0,86%**
Calculé par BMCE Capital

Taux interbancaire J/J

Date	Taux moyen pondéré %	Encours en millions de DH
20/04/20	2,021%	6.677
21/04/20	2,031%	5.510
22/04/20	2,029%	5.385
23/04/20	2,000%	4.235
Volume moyen quotidien (en millions de DH)	3.976	

Taux de base bancaire

Court terme	7,00%
Moyen terme	7,25%
Long terme	7,50%
Crédit export	7,00%
Crédit de construction	8,25%
Taux maximum des intérêts conventionnels	14,30%

Taux créditeurs

Dépôts à 6 mois	2,82%
Dépôts à 12 mois	3,24%
Dépôts à 6 et 12 mois	-
Compte sur carnet (Taux net)	1,29%
CEN (Taux net)	1,29%

Le carnet du Maroc

PIB	1007 milliards de DH	Superficie	710.850 km ²
PIB par habitant	28.663 DH	Taux de natalité	18,7‰
Part du PIB mondial	0,14%	Taux de mortalité	5,8‰
Solde budgétaire	-4,1% du PIB	Taux de mortalité infantile	25‰
Dette	64,7% du PIB	Taux d'inflation	1,9%
Population	35 millions d'habitants	Taux de chômage	10,2%

Lundi 27 Avril 2020

La Bourse de Casablanca

■ Volume	70.656.736,66 MAD
■ Marché central:	70.656.736,66 MAD
■ Marché de bloc:	0,00 MAD
■ Capitalisation:	471.376.645.004,02 MAD

■ Plus fortes hausses	
Snep	3,79%
Disway	3,32%
Bank of Africa	3,12%
■ Plus fortes baisses	
Minière Touissit	-4%
Ennaki	-3,83%
CTM	-3,21%

IAM-Paris	11,70 €
Au 24/04/2020	1,74%

Ennaki Automobiles	11,90 DT
Au 24/04/2020	-0,83%

MASI FLOTTANT	
9.043,76	
Performance quotidienne: 0,38%	
Performance depuis le 31/12/18: -25,70%	

MADEX FLOTTANT	
7.324,75	
Performance quotidienne: 0,39%	
Performance depuis le 31/12/18: -26,16%	

FSE ALL-LIQUID	
7.708,95	
Performance quotidienne: 0,40%	
Performance depuis le 31/12/18: -26,63%	

FSE MOROCCO 15	
7.925,29	
Performance quotidienne: 0,74%	
Performance depuis le 31/12/18: -26,87%	

CFG 25	
18.727,39	
Performance quotidienne: 0,38%	
Performance depuis le 31/12/18: -26,20%	

CFG 25 F	
2.860,61	
Performance quotidienne: 0,45%	
Performance depuis le 31/12/18: -27,14%	

Lesieur Cristal maintient son AG au 27 avril

LA société agroalimentaire tiendra comme annoncé son assemblée générale ordinaire ce lundi 27 avril au siège de l'entreprise. En raison de l'état d'urgence sanitaire, des mesures dérogatoires aux dispositions de la loi SA ont été prévues pour permettre aux entreprises de continuer à fonctionner «normalement». □



Du lundi au vendredi,
le journal de la bourse
à 9h35 et 17h20.
Avec la rédaction
d'Atlantic Radio.

LA BOURSE
Toute l'actualité des marchés financiers

Lundi 27 Avril 2020

Précédent	Instrument	Cours du jour				Volume des échanges					
		Date	Cours	Libellé	Ouverture	Clôture	Variation	Sens	Quantité	Volume MAD non doublé	Contrats
ACTIONS											
23/04/2020	959,00	Afma	948,00	948,00	-1,15%	-		5	4 740,00	2	
23/04/2020	26,50	Alliances	26,30	26,27	-0,87%	-		345	9 205,41	9	
23/04/2020	57,92	Atlanta	57,98	58,99	1,85%	+		111 544	6 680 779,52	22	
23/04/2020	326,00	Attijariwafa Bank	329,70	330,00	1,23%	+		34 508	11 369 393,65	60	
23/04/2020	61,00	Auto Hall	61,00	61,00	0,00%	=		79 366	4 841 326,00	4	
23/04/2020	125,00	Bank Of Africa	129,50	128,90	3,12%	+		2 778	358 886,00	12	
23/04/2020	195,00	BCP	197,95	196,00	0,51%	+		12 362	2 425 483,15	18	
22/04/2020	534,00	Bmci	535,10	535,10	0,21%	+		416	222 601,60	4	
23/04/2020	26,70	Cartier Saada	26,40	26,40	-1,12%	-		329	8 685,60	4	
23/04/2020	228,00	CIH	228,00	225,50	-1,10%	-		10 333	2 326 351,50	17	
23/04/2020	1 201,00	Ciments Du Maroc	1 201,00	1 200,00	-0,08%	-		1 369	1 646 801,00	12	
17/04/2020	47,00	Colorado	46,00	46,00	-2,13%	-		11	506,00	2	
23/04/2020	172,00	Cosumar	173,00	171,00	-0,58%	-		7 402	1 265 916,00	20	
23/04/2020	578,60	CTM	579,00	560,00	-3,21%	-		437	245 042,20	8	
23/04/2020	28,49	Delta Holding	29,00	29,00	1,79%	+		160	4 640,00	2	
22/04/2020	300,00	Disway	300,10	309,95	3,32%	+		51	15 797,60	7	
23/04/2020	5,67	Douja Prom Addoha	5,61	5,78	1,94%	+		93 427	532 682,60	139	
20/04/2020	26,89	Ennaki	25,86	25,86	-3,83%	-		48	1 241,28	1	
22/04/2020	1 145,00	Egdom	1 180,00	1 180,00	3,06%	+		1	1 180,00	1	
23/04/2020	126,85	Itissalat Al-maghrib	127,75	126,50	-0,28%	-		77 964	9 874 233,25	52	
23/04/2020	157,50	Jet Contractors	157,50	157,50	0,00%	=		2	315,00	1	
23/04/2020	2 651,00	Label Vie	2 700,00	2 700,00	1,85%	+		550	1 485 000,00	4	
23/04/2020	1 150,00	Lafargeholcim Maroc	1 145,00	1 145,00	-0,43%	-		507	580 515,00	7	
22/04/2020	343,00	Lydec	340,00	340,00	-0,87%	-		25	8 500,00	1	
23/04/2020	438,05	Managem	440,00	434,00	-0,92%	-		665	288 926,00	21	
23/04/2020	400,00	Microdata	400,00	400,00	0,00%	=		51	20 400,00	2	
23/04/2020	963,00	Minière Touissit	970,00	924,50	-4,00%	-		11 423	10 711 954,40	42	
23/04/2020	175,00	Mutandis Sca	181,90	180,00	2,86%	+		4 825	868 547,50	3	
23/04/2020	24,85	Residences Dar Saada	24,85	24,85	0,00%	=		1 498	37 225,30	5	
23/04/2020	79,00	Risma	79,00	79,00	0,00%	=		25	1 975,00	1	
21/04/2020	600,00	Salafin	600,00	600,00	0,00%	=		66	39 600,00	2	
23/04/2020	154,90	S.M Monetique	154,50	154,50	-0,26%	-		10	1 545,00	1	
23/04/2020	448,00	Snep	448,00	465,00	3,79%	+		311	144 368,30	17	
23/04/2020	1 981,00	Societe Des Boissons Du Maroc	2 017,00	2 017,00	1,82%	+		4 700	9 479 900,00	5	
23/04/2020	145,50	Sodep-marsa Maroc	147,95	145,50	0,00%	=		20 839	3 033 099,50	36	
23/04/2020	180,00	Sonacid	180,00	183,00	1,67%	+		38	6 912,00	9	
23/04/2020	9,40	Stokvis Nord Afrique	9,59	9,60	2,13%	+		20	191,90	2	
21/04/2020	839,00	Taqa Morocco	835,00	842,00	0,36%	+		15	12 616,00	4	
21/04/2020	800,20	Total Maroc	801,00	800,00	-0,02%	-		2 478	1 982 403,40	19	
23/04/2020	3 361,00	Wafa Assurance	3 350,00	3 350,00	-0,33%	-		35	117 250,00	2	

Séance sans relief

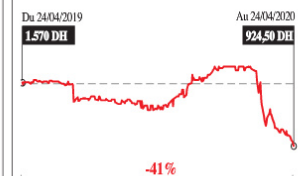
L'INDICE vedette du marché a clôturé la dernière séance hebdomadaire en territoire positif. Le Masi s'est apprécié de 0,38% à 9.043,76 points. Le baromètre des valeurs les plus liquides a récupéré 0,39% à 7.324,75 points. Les indices Ftse ont progressé dans les mêmes proportions. Les secteurs Banques, Distribution, Immobilier et Electricité ont soutenu la direction du marché. Les pertes annuelles sont ramenées à 25,70% pour le Masi et 26,16% pour le Madex. La capitalisation boursière s'est fixée à 471 milliards de DH.

Au palmarès, Snep a signé la plus forte hausse de la séance après un gain de 3,79% à 465 DH. Disway a progressé de 3,32% à 309,95 DH. Bank of Africa s'est appréciée de 3,12% à 128,90 DH. A l'inverse, Minière Touissit a abandonné 4% à 924,50 DH. Ennaki a cédé 3,83% à 25,86 DH. CTM a reculé de 3,21% à 560 DH.

Les transactions sur le marché central se sont limitées à 71 millions de DH. Attijariwafa bank a drainé 11 millions de DH. La bancaire s'est appréciée de 1,23% à 330 DH. Minière Touissit a mobilisé 10,7 millions de DH. Maroc Telecom a lâché 0,28% à 126,50 DH sur un volume de 10 millions de DH. □

F.Fa

Minière Touissit creuse ses pertes



SIX Finaccess-Six Financial Information

La minière a baissé de 4% à 924,50 DH sur un volume de 10,7 millions de DH. Sur un an, elle affiche une perte de 41%

Les Bourses étrangères

CAC 40 Au 24/04/2020 -0,95%	Footsie Au 24/04/2020 -0,82%
4.408,80	5.778,95
Nikkei Au 24/04/2020 -0,86%	Djia Au 23/04/2020 0,17%
19.262	23.515,26

FEUILLETON DU RAMADAN

«L'intrication de Malabar»

Episode 1: Un concerto au violon n° 5, en A majeur

Tous mobilisés contre le coronavirus

Pour votre feuilleton du Ramadan, L'Economiste vous propose une immersion dans un univers surréaliste, drôle et plein de rebondissements. «L'intrication de Malabar», quatrième roman de Amine Jamaï, est un ovni littéraire mettant en scène des personnages joyeusement anticonformistes. L'auteur s'aventure dans les méandres du roman noir et s'en amuse.

Selon plusieurs rapports ministériels de pays industrialisés, entre 2 et 2,3% des enfants de leur pays – de six à seize ans – seraient considérés comme surdoués. Ce chiffre appliqué au Maroc correspondrait à plusieurs dizaines de milliers de génies perdus dans des rouages éducatifs inappropriés – rouages qui se concentrent laborieusement sur les enfants qui sont dans la norme.

Notre richesse immatérielle est là, sous nos yeux, attendant telle une pierre précieuse qu'on vienne la polir finement, à coup d'enseignement adapté. À ce titre, Lao Tseu devrait faire réfléchir notre société: «Mieux vaut allumer des petites lumières que de se plaindre de l'obscurité»

Chapitre 1:

- « Soif ! »

- Quoi? Encore?!

- Bah oui, j'ai soif. Je suis poivrot, SDF. Oui, sans domicile fixe! Avec ce titre, votre éminence, j'ai le droit d'assumer mes fonctions.

D'un coup sec, Ghni fit sauter le couvercle en aluminium de la substance rougeâtre qui faisait office de vin. Ghni était son surnom, il s'appelait Abdelghani lorsqu'il était encore professeur de français, fonctionnaire de la fonction publique, comme il aimait à le rappeler lorsqu'on le traitait avec mépris.

L'éminence le regarda d'un air amusé. Il lui lâcha un marmonnement incompréhensible finissant par:

Amine Jamaï

Amine Jamaï dirige un cabinet conseil en stratégie et management à Casablanca. Auteur de trois premiers romans, «Les ombres» 2016, «Arab-mageddon» 2017 et «Conspiration à Alger» 2018, L'intrication de Malabar est son quatrième roman.



- Toi en ce qui te concerne, c'est plutôt l'acronyme de «Sur le Déclin Forcé».

L'éminence était vêtue d'une redingote noire, brillante d'usure, dignement recousue par endroits, un pan de sa doublure frôlait le sol, rabougrie par la poussière. Il avait des cheveux grisonnants, ébouriffés, surplombant un front large, finissant sur un visage maigre et fin qui avait gardé des mimiques d'enfant.

Son accoutrement n'arrivait pas à ternir la puissance de ses yeux noirs, vifs et emplis d'une lumière, qui oscillait entre celle des génies et des fous. Il n'avait pas d'âge – soixante, soixante-dix ans? Il semblait à la fois frère et solide, un bambou humain. Ghni avait avalé la moitié de son breuvage, se tenant la bedaine qui sortait par endroits de son pull rouge, vraisemblablement taille enfant. Il l'avait trouvé dans les poubelles d'une villa cossue d'Azrou. Un peu effiloché, au poil long et soyeux, d'une douceur reposante. Du véritable cachemire comme il se plaisait à répéter.

L'éminence et Ghni marchaient ensemble depuis bien trois ans, à travers champs et routes, sans questions, sans directions, fouillant les poubelles le jour, s'arrêtant à quelques carrefours pour récolter des pièces en fin de journée et dormant sous des toits de fortune quand ils le pouvaient.

Leur binôme n'intriguait même

pas. Pour ceux qu'ils croisaient, ils étaient une histoire de plus à inscrire au compte de la pénibilité de ce monde. Le genre d'histoires que personne ne veut plus prendre le temps d'écouter.

En rase campagne, ils étaient paisibles, en phase avec les éléments, aucune tristesse, pas de souffrance, en paix avec eux-mêmes.

Être en paix avec soi, dans cette déchéance, pouvait sembler insupportable pour le commun des mor-

sous le sourire complice de Ghni qui se prit une bonne rasade au passage. Ghni lui dit en pouffant de rire «Plus fort! J'entends rien! C'est un orchestre de merde que t'as là»

- L'unique différence entre un fou et moi, chanta l'éminence, c'est que moi je ne suis pas fou! C'est Salvador Dali qui m'avait dit ça en 1982 dans une fiesta sans nom à Saint-Tropez! Ghni prit son ami par la manche comme pour guider un aveugle.

Un avant-goût...

L'INTRICATION DE MALABAR



ROMAN

Amine Jamaï
Sortie nationale Avril 2020

Il est l'ultime espoir de l'humanité

«Dans la campagne profonde d'Azrou, un brillant jeune homme quitte sa modeste maison familiale pour aller à l'aventure porté par des rêves de lendemains meilleurs.

Le sort et cette foutue chance lui jouent des tours et le conduisent à la rencontre de deux clochards miséreux, hauts en couleurs.

Contre toute attente, leur galère se transforme en une synergie lumineuse, qui pourrait bien changer le cours de l'histoire.

Mais ce serait sans compter sur d'obscurs services étrangers...»

tels. Ceux-là, disait l'éminence, sont obnubilés par leur survie financière, par la peur de ne pouvoir payer leurs factures, par l'effort du travail à accomplir pour chaque billet à sortir de leur poche. Ils sont programmés pour chaque seconde de leur vie, à s'investir dans un labeur réconfortant, celui qui éloigne au loin la faim, qui annihile le sentiment de ne rien posséder et qui fait disparaître le doute, celui que l'on peut avoir de sa propre existence. Il concluait avec sourire: «On se doit par respect pour eux de prendre une allure misérabiliste quand on les croise, c'est plus décent».

L'éminence leva les yeux au ciel.

- Je lance un concerto au violon n° 5, en A majeur, le K 219, allez maestro on envoie!

Ses bras se mirent à virevolter

Le concerto dans la tête de l'éminence durait généralement plus d'une demi-heure et là il fallait aller au carrefour de la nationale qui menait à la Kasbah Aït Aamour – histoire de gagner quelques sous pour le souper.

- Boire ou conduire! Lança Ghni en marchant. On va à Saint-Tropez d'Azrou! Allez! Embarquez votre éminence dans la Rolls la plus écolo du monde!

De loin, on voyait avancer une planche noire qui fouettait l'air de ses bras, accompagnée d'une boule rouge courte sur pattes qui titubait. □

Demain, épisode 2:

«Colère sourde
et rêves fous»

Tous mobilisés contre
le coronavirus

L'ECONOMISTE

TRIBUNE

Le Covid-19 réinvente la SA

Par Hind BELHACHMI



Hind Belhachmi est associée et avocate au Barreau de Casablanca. Elle accompagne les entreprises et les investisseurs sur des dossiers de droit des sociétés, droit des investissements étrangers, droit du travail et contentieux

LES sociétés s'apprentent à convoquer leurs assemblées générales annuelles qui doivent être tenues dans les six mois de la clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 juin pour les sociétés ayant un exercice du 1er janvier au 31 décembre.

Cependant, la situation exceptionnelle et inédite que nous vivons, marquée notamment par la promulgation du décret-loi 2-20-292 relatif à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, a poussé les pouvoirs publics qui, constants dans leur logique de soutenir le tissu économique national en introduisant des mesures dérogatoires dans la gestion des entreprises, à présenter le projet de loi n° 27-20 mettant en place les conditions spécifiques relatives au déroulé des travaux des organes des sociétés anonymes ainsi que les modalités de tenue de leurs assemblées générales au cours de la période d'urgence sanitaire (le «Projet»).

- Conseils d'administration par visioconférence

Principe: L'article 50 de la loi 17-95 relative aux SA telle qu'elle a été modifiée («Loi SA») prévoit déjà la possibilité de tenir les réunions des conseils d'administration par visioconférence ou tout autre moyen équivalent sous certaines conditions:

- Les statuts doivent prévoir cette modalité de tenue de la réunion par visioconférence;
- Ne sont pas prises en compte dans le quorum des votes, les voix des administrateurs relatives à l'adoption des décisions suivantes:

I) Nomination et révocation du président du conseil d'administration;

II) Nomination du directeur général délégué (DGD) ainsi que la fixation de la rémunération du directeur général (DG) et des DGD;

III) Révocation du DG et des DGD;

IV) Convocation de l'assemblée générale, fixation de son ordre du jour,

comptes, soit un délai total minimum de 75 jours⁽¹⁾ (article 173, loi sur les SA).

Dérogations: Dans le cas où le CA est dans l'impossibilité technique de tenir sa réunion selon les modalités fixées ci-dessus, le projet autorise le DG, le PDG ou le président du conseil d'administration à établir des

de tenir les AGO et AGE par visioconférence, et donc de la prise en compte dans le quorum, des votes effectués par des actionnaires participant à l'AG par ce moyen, à condition que les statuts prévoient expressément cette modalité. Il en est de même pour le vote par correspondance (article 131 Loi SA).

Dérogations: Le projet autorise les sociétés n'ayant pas prévu les modalités de vote par visioconférence ou par correspondance dans leurs statuts, d'utiliser l'un ou l'autre de ces moyens sans encourir le risque de nullité des délibérations. Néanmoins, l'avis de convocation devrait, outre les mentions obligatoires en vigueur, contenir un descriptif des modalités pratiques d'identification des actionnaires, de consultation des documents présentés à l'AG ainsi que des modalités du déroulé de la réunion.

La période exceptionnelle que nous vivons actuellement a démontré une certaine force d'adaptabilité juridique aux situations concrètes que vit le pays et qui pourrait être, ne sait-on jamais, un prélude à adopter de nouvelles méthodes de travail pour l'après-Covid-19 et notamment le recours à une plus grande échelle à la digitalisation de certaines opérations dans la vie d'une société. □

Emission d'obligations: Le passage par l'AG pas obligatoire

SEULE l'AGO a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations. Elle peut déléguer au CA ou au directoire, les pouvoirs nécessaires pour procéder, dans un délai de cinq (5) ans, à une ou plusieurs émissions d'obligations et d'en arrêter les modalités.

Dans un souci de soutenir les sociétés ayant des programmes de financement et afin d'éviter tout retard pour cause de rouages administratifs, le projet permet au conseil d'administration ou au directoire, d'autoriser, durant la période d'urgence sanitaire, l'émission d'obligations sans requérir l'autorisation de l'assemblée générale. Cependant, le conseil d'administration ou le directoire doivent, dans les 15 jours maximum qui suivent la date de la levée de l'état d'urgence sanitaire, convoquer l'assemblée générale afin de lui présenter un rapport sur l'utilisation de l'autorisation susvisée ainsi que les caractéristiques des obligations émises. □

arrêté de ses projets de résolution et établissement du rapport de gestion et des états de synthèse.

Dérogations: Afin de pallier tout dysfonctionnement au sein des SA le projet autorise lesdites sociétés n'ayant pas encore tenu leur réunion du conseil d'administration préalablement à la publication de la (future) loi 27-20 au BO, de tenir cette réunion par visioconférence même en l'absence de stipulation statutaire et ce, à l'effet de:

- Convoquer l'assemblée générale devant statuer sur les comptes et fixation de son ordre du jour;
- Etablir le rapport de gestion;
- Etablir les états de synthèse.

Il est à noter que le projet ne vise que les décisions revêtant un caractère vital pour la continuité de la société et ne couvre pas les décisions relatives aux nomination/révocation des dirigeants, qui elles demeurent soumises aux règles en vigueur.

- Etats de synthèse si impossibilité technique de tenue du CA

Principe: Les états de synthèse sont établis par le conseil d'administration (article 72 loi sur les SA). Ils sont tenus, ainsi que le rapport de gestion, à la disposition du commissaire aux comptes, 60 jours au moins avant l'avis de convocation à l'assemblée générale appelée à statuer sur ces

états de synthèse provisoires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et produisant leurs effets juridiques à l'égard des tiers durant la période d'urgence sanitaire.

En outre, les états de synthèse établis selon les modalités ci-dessus, sont mis à la disposition du commissaire aux comptes sans respecter les délais fixés à l'article 173 de la Loi SA, à charge pour leurs rédacteurs de les soumettre au CA pour délibération dans un délai ne dépassant pas les 15 jours à compter de la date de levée de l'état d'urgence sanitaire⁽²⁾.

- Tenue des AG par visioconférence

Principe: Les articles 110 et 111 de la Loi SA prévoient la possibilité

(1) Il s'agit du délai de soixante (60) jours prévu par l'article 173 de la Loi SA en plus du délai minimum légal de convocation des assemblées générales qui est de quinze (15) jours.

(2) Il est à noter que le projet autorise le directoire d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, à utiliser, durant la période d'urgence sanitaire, les comptes annuels de l'exercice 2019 dans ses relations avec les tiers (notamment le commissaire aux comptes), à charge pour le directoire de soumettre les comptes (ainsi que les documents cités à l'article 141 de la Loi SA) au conseil de surveillance dans un délai ne dépassant pas quinze (15) jours à compter de la date de levée de l'état d'urgence sanitaire.

L'ECONOMISTE.com

ACCÉDEZ GRATUITEMENT
À LA PLUS GRANDE BASE
DE DONNÉES D'ARCHIVES
AU MAROC



Lundi 27 Avril 2020

TRIBUNE

Après l'enquête Sunergia-L'Economiste:

Avec le Dr Jalil BENNANI



Distingué par le prix Sigmund-Freud de psychothérapie, auteur de nombreux ouvrages, habilité à diriger des recherches, le Dr Jalil Bennani est très actif pour le développement de ses spécialités (Ph. L'Economiste)

Je constate, dit le Dr Bennani, que la plus grande partie des réponses de l'enquête Sunergia-L'Economiste (14 avril 2020, deux semaines après le confinement) correspond bien aux réalités que certains vivent et à ce qu'ils me confient dans le cadre de ma profession: inquiétudes, suivi des mesures, impact économique... Mais tous mes patients ne vivent pas le confinement de la même manière. Les chiffres de cette enquête varieraient forcément dans d'autres catégories sociales qui n'y figurent pas.

L'ennui, la solitude, l'inquiétude face à la mort sont marqués différemment selon les milieux sociaux, la situation sociale, le statut familial et la tranche d'âge. Les proches des personnes âgées pensent inévitablement à la perspective de leur disparition qui les priverait de pouvoir les veiller et les accompagner dans leurs derniers ins-



Se protéger contre l'épidémie par le confinement était proscrit par les oulémas, rappelle Bennani. Aujourd'hui le discours religieux adopte les mesures de protection. Majoritairement, les citoyens écoutent les conseils dictés par la recherche scientifique. Il n'empêche, ajoute-t-il, que «l'apparition de ce virus questionne notre humanité, l'écologie politique, les politiques de santé dans leur diversité»; Jean Antoine Gros, Bonaparte et les pestiférés de Jaffa, 1799

tants. En revanche, je suis étonné par le fait qu'une majorité de personnes interrogées affirment qu'elles trouvent le confinement «bien», voire pour une petite partie «très bien».

- L'Economiste: La majorité des Marocains disent se trouver bien dans le confinement, c'est étonnant...

- D'après moi, une minorité de personnes se trouvent satisfaites durant cette période de confinement. Elles peuvent trouver une tranquillité à rester à la maison, à lire, méditer, préparer des petits plats, écouter de la musique, écrire, faire des recherches... Cela dépend beaucoup de leurs conditions de vie. D'autres personnes vivent bien

cette période car elles sont habituées à la solitude et la recherchent.

Mais les réponses de cette grande majorité me laissent sceptique. D'abord, au fil des semaines, le vécu de l'isolement change et ceux qui se trouvaient bien peuvent se retrouver moins bien ou pas bien du tout. Je constate fréquemment les effets de cette situation inédite: beaucoup de stress, d'anxiété, de tristesse, et parfois des violences dans les familles, chez les adolescents et dans les couples... Enfin, certaines personnes dissimulent leur état, ce qui biaise certaines réponses aux questions des enquêtes en général. Ce qui se dit sur l'intimité du confinement, chez les psychiatres, psychologues et psychanalystes, est

d'un autre ordre et fait apparaître un discours teinté d'angoisses, de stress et d'autres troubles. Il y a aussi ceux qui sont dans le déni, mécanisme inconscient lié à des défenses contre l'irruption de peurs, d'angoisses, de fantasmes qui pourraient être envahissants et réveiller des frayeurs du passé. En société, les silences, les faux-semblants, les apparences relèvent d'attitudes humaines universelles. Dans notre société, ces comportements peuvent se manifester de manière accentuée pour des raisons culturelles, historiques et sociales. Nous observons des attitudes de prestance, de pudeur, de fierté...

- Peut-on déprimer dans le confinement?

- Après que la majorité des citoyens avait d'abord bien pris acte de la nécessité des mesures et des décisions prises par les autorités du pays, la plus grande partie d'entre eux ont manifesté des inquiétudes en réalisant la durée des restrictions dont ils ne perçoivent encore pas le bout. Pour preuve, leur pessimisme quant à la sortie du confinement.

- Quelle partie du Coran peut aider à traverser cette période et quels symboles y sont mobilisés?

- On sait qu'en pays musulman la vie et la mort sont intimement liées. La maxime «Euvre pour ta vie comme si tu allais vivre à jamais; œuvre pour ta mort comme si tu allais mourir demain» peut servir de guide aux croyants pour s'acquitter de leurs dettes morales et accepter la mort.

Triste ou déprimé?

«Il faut bien distinguer la tristesse de la dépression. Soyons prudents avec les étiquettes psychiatriques. On peut dire que la majorité est triste de voir cet état du monde. On entend d'ailleurs souvent le mot "avant", dit le Dr Bennani.

On ressent une nostalgie liée au confort d'autrefois pour des choses simples comme les rencontres autour d'un café, les loisirs, les rencontres amicales, les retrouvailles affectives...

Le spécialiste qualifie de «dépression, un état de tristesse continue qui inhibe la pensée et les actions, s'accompagne d'angoisses, insom-



«La foule» de Mabel Dwight, 1928, litho: l'artiste représente la foule angoissée et angoissée pendant la Grande dépression américaine

nies, perte d'appétit, troubles psychosomatiques, états de panique... On peut même parler de traumatisme». Pour les claustrophobes, qui ne supportent pas de rester enfermés, cela peut être terrible.

Les symptômes de la dépression sont «relativement légers» quand il s'agit d'une première apparition directement liée à la crise. Ils sont plus importants et «peuvent s'accroître chez les personnes ayant un passé ou un suivi thérapeutique, médicamenteux ou psychothérapeutique». Ce sont cer-

tainement celles-là qui sont le plus sujettes à la dépression.

Il y a aussi ceux qui présentent une vulnérabilité psychique, qui sont fragiles, anxieux et vivent des «moments de détresse lorsqu'ils sont confrontés à une situation nouvelle», ajoute le Dr Bennani. Il explique les cas d'addictions à l'alcool ou à diverses drogues, dont le sevrage peut entraîner des crises d'angoisse, divers symptômes physiques, des dépressions et même dans les cas graves des états de confusion mortels. Il faut aussi savoir que cette situation peut réveiller des blessures anciennes, maladies, accidents, deuils, situations d'abandon... □

Lundi 27 Avril 2020

Tous mobilisés contre le coronavirus

Le psy, le virus et le confinement

L'accueil de la mort comme étant une volonté divine rend le croyant conscient de la finitude de la vie terrestre. En cette période de grandes angoisses, d'incertitudes sur ce que nous ignorons, la religion peut aider à surmonter les angoisses et la tristesse, les peurs de la mort, avec une certaine sérénité, mais ce n'est pas toujours le cas et ne suffit pas dans les cas de dépression.

Le soutien lié au religieux varie selon le degré de croyance, la structure de personnalité, le passé traumatique, les conditions de vie. Il faut, en revanche, se prémunir contre les interprétations de soi-disant prédicateurs qui trompent la population par des discours obscurantistes afin de lutter contre le coronavirus.

- Le président français dit: «Nous sommes en guerre», le président

américain accuse les autres... A quels symboles ou fantasmes se réfèrent-ils?

- Ces citations montrent bien la diversité des contextes culturels et politiques. Je m'arrête sur le mot «guerre». C'est une métaphore pour alerter la population et pouvoir sauver des vies. Passé ce stade, il faut penser

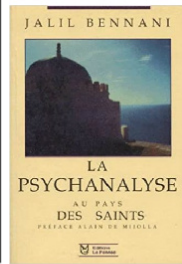
autrement les choses. Il ne s'agit pas d'un combat contre des belligérants. «L'ennemi» est complexe, puisqu'il est intégré à la nature.. Quant à l'accusation portée sur les autres, en désignant l'étranger comme l'ennemi extérieur, elle permet de dégager toute responsabilité des hommes ou défaillance interne du système et d'esquiver des

questions qui interpellent notre humanité tout entière.

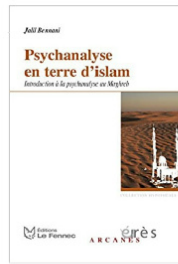
- Et les Marocains?

- Au Maroc, des mesures adéquates et très rapides ont été prises par les autorités. Ces décisions ont été au diapason du contexte culturel, sociétal et historique. □

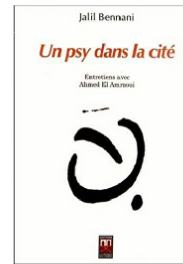
Un petit choix de livres



Publié en 1996, chez Le Fennec, ce livre est introuvable. Amazon promet de se réapprovisionner



Toujours chez Le Fennec, 20 ans plus tard que «La psychanalyse au pays des Saints». Peut-être en restait-il chez un bouquiniste?



Rédité récemment, en 2019, facile à trouver. Il a suscité de nombreux débats à sa sortie

L'ECONOMISTE.com



LE PLUS GRAND SITE D'INFORMATION AU MAROC



Toute l'actualité liée au coronavirus en continu chaque jour sur le site web et l'appli mobile



TÉLÉCHARGEZ VOTRE APPLICATION MOBILE !



Suivez-nous sur :



La référence à chaque instant

Lundi 27 Avril 2020

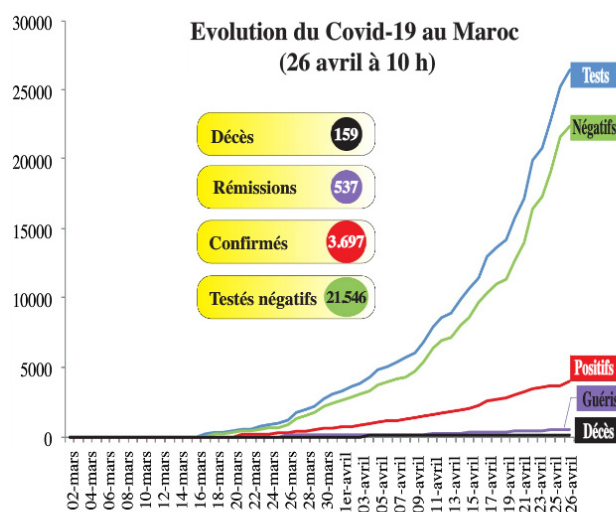
Tous mobilisés contre
le coronavirus

Contamination et décès dans le monde

Par ordre de contamination à la date du 26 avril

Pays	Cas confirmés	Décès déclarés
États-Unis	840 476	46 611
Espagne	208 389	21 717
Italie	187 327	25 085
France	159 315	21 340
Allemagne	150 648	5 315
Royaume-Uni	133 495	18 100
Turquie	98 674	2 376
Iran	85 996	5 391
Chine	82 798	4 632
Russie	57 999	513
Brésil	45 757	2 906
Belgique	41 889	6 262
Canada	38 923	1 871
Pays-Bas	34 842	4 054
Suisse	28 268	1 478
Portugal	21 982	785
Inde	20 471	652
Pérou	17 837	484
Irlande	16 040	730
Suède	16 004	1 937
L'Autriche	14 925	510
Israël	14 326	187
Arabie Saoudite	12 772	114
Japon	11 579	294
Corée du Sud	10 702	240
Mexique	10 544	970
Pakistan	10 076	212
Pologne	10 034	404
Roumanie	9 710	508
Emirats Arabes Unis	8 238	52
Danemark	7 912	384
Indonésie	7 418	635
Norvège	7 275	185
Qatar	7 141	10
République Tchèque	7 041	204
Philippines	6 710	446
Maroc	3 697	159
Australie	6 654	74
Egypte	3 490	264
Afrique du Sud	3 465	58
Algérie	2 811	392
Koweït	2 248	13
Bahreïn	2 009	7
Croatie	1 950	48
Iraq	1 602	83
Nouvelle-Zélande	1 451	14
Cameroun	1 163	43
Ghana	1 154	9
Côte d'Ivoire	916	13
Tunisie	901	38

Pays	Cas confirmés	Décès déclarés
Nigeria	782	25
Liban	682	22
Niger	657	20
Burkina Faso	600	38
Palestine	474	4
Jordanie	428	7
Ile de la Réunion	410	0
République Démocratique du Congo	359	25
Maurice	328	9
Kenya	303	14
Mali	293	17
Somalie	286	8
Congo	165	6
Martinique	164	14
Gabon	156	1
Madagascar	121	0
Myanmar	121	5
Ethiopie	116	3
Trinité et Tobago	115	8
Togo	88	6
Guinée Équatoriale	83	0
Zambie	74	3
Libye	59	1
Guinée-Bissau	50	0
Syrie	42	3
Zimbabwe	28	3
Angola	24	2
République centrafricaine	14	0
Gambie	10	1
Mauritanie	7	1
Yémen	1	0



Lundi 27 Avril 2020

DE BONNES SOURCES

• Le portail de la CNSS en arrêt

Le décret relatif aux mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la CNSS et leurs employés a été adopté lors de la réunion du Conseil de gouvernement, tenue vendredi dernier. Ce texte serre les vis, en instaurant une série de conditions pour bénéficier du soutien prévu. Ce texte sera bientôt publié au Bulletin officiel. En attendant, le portail covid19.cnss.ma est en arrêt. «Il sera opérationnel dès publication des textes réglementaires définissant les règles d'éligibilité», est-il indiqué. *M.A.M.*

• Couvre-feu: Le Syndicat de la presse interpelle l'Intérieur

Le Syndicat national de la presse a haussé le ton face à la décision du ministère de l'Intérieur, ayant omis d'intégrer les journalistes professionnels dans la liste des personnes autorisées à se déplacer lors de la période du couvre-feu, entre 19h et 5h du matin. Le SNPM a appelé le gouvernement à revoir cette décision «discriminatoire et illégale», afin de permettre aux professionnels, titulaires de la carte de presse, de continuer d'assurer la couverture des événements liés à la lutte contre la pandémie de Covid-19. *M.A.M.*

• Les entreprises craignent de perdre la ½ de leurs effectifs!

Les résultats de l'enquête préliminaire de la CGEM sur l'impact de la crise du Covid-19 sont alarmants. 46% des entreprises (815 sur 1.740 sondées) ont subi une baisse d'activité de 50%, tandis que 17% ont enregistré un recul entre 30 et 50%. Même avec une reprise en juin, elles s'attendent à une diminution de leur chiffre d'affaires pour le reste de l'année. Les exportateurs, eux, ne perçoivent en majorité (56,7%) la reprise qu'en 2021. Les patrons prévoient, par ailleurs, à 61,6% un allongement des délais de paiement d'au moins 60 jours après la reprise. Dans ces circonstances, ils craignent une perte de 165.586 emplois, soit plus de la moitié (55,1%) de leurs effectifs. Les secteurs ayant essuyé un recul de plus de 50% du chiffre d'affaires (immobilier, tourisme, textile, médias...), redoutent une perte de 100.000 postes. *A.Na*

• ... 4/10 ont déjà bénéficié de l'indemnité forfaitaire

Toujours selon l'enquête de la CGEM, 39,2% des entreprises ont

bénéficié de l'indemnité forfaitaire financée par le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie. 48,8% n'y ont pas eu recours, mais restent «attentives à l'évolution des événements». Seules 12% n'ont pas l'intention d'en profiter. La CGEM prévoit bientôt un doublement des demandes. 71,4% des sociétés sondées ont demandé au moins un report d'échéances, bancaires, fiscales ou sociales. Presque les 2/3 de celles qui l'ont fait ont sollicité plus d'un report, et environ le quart a réclamé les 3 reports en même temps. *A.Na*

• Un 1er Mai virtuel

Une fête du travail sans défilé, crise oblige. Les syndicats comptent tout de même célébrer cette journée symbolique dans le monde virtuel. L'UMT, par exemple, prévoit de fêter le 1er Mai via ses pages sur les réseaux sociaux et sites internet. Le syndicat appelle à cette occasion les autorités à veiller au respect des droits des travailleurs dans ces circonstances exceptionnelles, et les patrons à prendre toutes les mesures pour protéger leurs salariés. L'UMT revendique, également, la légalisation du «droit de retrait», permettant aux employés de se retirer de leur lieu de travail en cas de menace grave pour leur santé. *A.Na*

• Fonds spécial: Les fonctionnaires pas obligés de participer

Parole du ministre du Travail, Mohamed Amekraz, les prélèvements sur les salaires des fonctionnaires au profit du fonds spécial pour la gestion de la pandémie ne sont pas obligatoires. En cas de refus, les concernés peuvent «présenter une demande». Amekraz a annoncé samedi dernier que le ministère des Finances travaille en ce moment sur une plateforme pour faciliter l'opération. Le chef du gouvernement avait annoncé, le 14 avril dernier, que les fonctionnaires et agents de l'Etat contribueront au fonds à hauteur de 3 jours de salaire, étalés sur avril, mai et juin. Les syndicats avaient alors demandé que ce soit volontaire. Proposition que le chef de gouvernement a acceptée. *A.Na*

• Pas de transfert de détenus devant les tribunaux

Pendant au moins un mois, aucun détenu ne sera transféré vers les tribunaux. La décision a été prise par

la Délégation générale à l'administration pénitentiaire, suite à la détection de cas de Covid-19 chez des fonctionnaires et détenus. La Délégation compte aussi coordonner des audiences à distance. Pour limiter les risques, il a également été décidé d'interdire provisoirement les transferts des prisonniers vers les hôpitaux publics, sauf en cas d'extrême urgence. *A.Na*

• Une «fatwa» sur l'enterrement sans ablutions funèbres

Le Conseil supérieur des Ouléma a émis, vendredi dernier, une fatwa qui dispense les personnes décédées à cause du Covid-19 des ablutions funèbres. Cette décision est motivée par une série d'arguments théologiques et médicaux, énumérés dans le texte de l'avis émis par le Conseil, après avoir été sollicité par le ministère de la Santé. Pour le Conseil supérieur, la priorité est à la préservation des vies humaines, notamment des personnes chargées des ablutions funèbres. Cette instance considère également que les autorités sanitaires sont «autorisées à prendre toutes les mesures jugées nécessaires pour éviter la propagation du virus». *M.A.M.*

• Violation de l'état d'urgence: Plus de 68.000 interpellations

3.500 individus ont été interpellés par les autorités en 24h, a annoncé la DGSN, samedi dernier. Sur ce total, 1.781 ont été placés en garde à vue, alors que les autres ont été soumis aux procédures d'investigation, de pointage et de vérification d'identité. Au total, la DGSN a fait savoir que, depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, plus de 68.890 personnes ont été interpellées, dont 37.061 ont été déférées devant les parquets compétents. *M.A.M.*

• Trois coopératives de Marrakech produiront des masques

Quelque trois coopératives situées à Marrakech viennent d'obtenir le certificat de conformité pour la production des masques de protection. Il s'agit des coopératives «Tamarates», «Jawhara» et «Ataouss». La capacité de production de ces trois entités est de 8.000 unités par jour. Elle pourrait être revue à la hausse. *T.E.G.*

• Aluminium du Maroc améliore son résultat net

Au terme de 2019, Aluminium du Maroc a vu son résultat net augmenter à 60,1 millions de DH, soit une progression de 4,7% sur un an. Le spécialiste de la conception et de la fabrication de profilés en alliage d'aluminium, pour le bâtiment et l'industrie, explique cette évolution par un résultat financier en hausse de 9,1%, et un résultat courant intégrant la cession des participations dans la société Alucoil Maroc. Le chiffre d'affaires est, en revanche, en recul de 2%, à 893 millions de DH. Pareil pour le résultat d'exploitation, en baisse de 22%, à 60,3 millions de DH, en raison de la non-reconstruction des reprises de provisions exceptionnelles opérées en 2018. *A.Na*

• Modèle de développement: Les étudiants soumettent leurs idées

Les doctorants et étudiants de master (universités publiques, universités partenaires reconnues par l'Etat et établissements ne relevant pas des universités) sont invités à participer à la réflexion autour du modèle de développement. Ils sont appelés à rédiger des articles ou proposer des solutions numériques autour de six thématiques: Education-formation-employabilité, économies et compétitivité, innovation et digitalisation, régionalisation et gouvernance, changement climatique et ressources naturelles, et l'Homme et le développement. Les propositions doivent être soumises sur le site mdev.univ.ma d'ici le 15 mai. Les projets sélectionnés seront exposés devant la commission sur le modèle de développement le 25 mai, en présence des présidents d'université. *A.Na*

Météo	Lundi	Mardi
Casablanca	22 14	21 13
Rabat	21 13	21 12
Fès	24 12	23 12
Marrakech	25 13	24 12
Tanger	19 14	19 13
Agadir	22 14	23 14
Oujda	22 11	22 11
Essaouira	21 16	21 16

Prévisions recueillies le 26 avril